

6211-02-009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. JEAN PARÉ, PRÉSIDENT

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE
RICHELIEU LE LONG DES ROUTES 133 ET 223 ENTRE
SAINT-BASILE-LE-GRAND ET SAINT-OURS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 mars 2011 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
250, rue Hubert
Beloeil

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 MARS 2011	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	3
M. ONIL PERRIER	3
M. MARCEL COMIRÉ et RAPHAËL LEBLOND	13
M. ÉRIC PRIDO	33
M. GÉRARD SCHAFROTH	45
DISCOURS DE FERMETURE	61
AJOURNEMENT	

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, tout d'abord, et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223* entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours par le ministère des Transports du Québec.

10 Je m'appelle Jean Paré et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Dans mon travail, je suis secondé par une équipe que vous connaissez probablement déjà, mais que je vous présente de nouveau. Donc, à ma gauche – à votre droite – les analystes, monsieur Jean Roberge et madame Annie Champagne. À l'arrière de la salle, la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Rita LeBlanc. L'équipe comprend également
15 madame Karine Lavoie qui est responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse ainsi que madame Angela Perreault, agente de secrétariat. Alors, madame Lavoie et madame Perreault ne sont pas présentes ici, ce soir.

20 Enfin, la commission est assistée d'une équipe du Centre de services partagés du Québec qui est composée de monsieur Daniel Moisan, responsable de l'organisation technique et de la logistique et de monsieur Dominic Pigeon, responsable de la sonorisation. Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténographe officielle. Et la transcription de
25 cette séance sera accessible environ une semaine après la fin de cette deuxième partie de l'audience publique dans les centres de consultation et de documentation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site web du BAPE.

30 Le 15 février dernier, nous avons tenu la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Nous abordons, ce soir, la deuxième partie qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

35 Alors, je demanderai donc aux personnes qui sont inscrites d'avance pour préparer un mémoire, de se présenter à la coordonnatrice à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, mais je pense que tout le monde a déjà avisé donc qu'ils étaient présents.

40 Et dans quelques minutes, je vais appeler la première personne inscrite. Cette personne aura une quinzaine de minutes pour présenter son mémoire. Et je vous signale que les analystes et moi-même, nous avons déjà lu attentivement les mémoires qui nous

ont été envoyés. Alors, je vous demande donc, dans votre présentation orale, de mettre l'accent sur les points essentiels et, ensuite, la commission échangera avec vous pour préciser, au besoin, votre point de vue et pour enrichir sa propre analyse.

45 Par la suite, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront également le faire. Donc, après audition des mémoires écrits qui ont été déposés. J'invite cependant les personnes qui voudraient faire une présentation orale à s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. Ce registre est ouvert, mais je le fermerai un peu plus tard
50 dans la soirée. Et j'appellerai également ces personnes-là par ordre d'inscription. Elles disposeront d'une dizaine de minutes pour leur présentation et la commission échangera ensuite avec elles.

55 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils ont toutefois été invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

60 Un mot, maintenant, sur le droit de rectification. À la fin de la séance, le promoteur, les personnes-ressources et les citoyens ont la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire ou dans une présentation. Ce droit ne sert pas à débattre des positions avec lesquelles on serait en désaccord, mais seulement à rectifier des faits ou à corriger des données erronées. Alors, il peut s'agir de statistiques, de données chiffrées, de questions de durée ou d'un événement précis.

65 Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut accueillir 500 personnes alors que c'est écrit sur le permis d'exploitation que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 298 – et c'est ça dans cette salle-ci – on peut alors rectifier l'affirmation. Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire aussi au registre tenu à l'arrière de
70 la salle et, le cas échéant, si les rectifications ne sont pas faites ce soir, elles pourraient se faire par courriel ou par envoi postal d'ici le 23 mars.

75 Je rappelle l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons d'ailleurs vécu en première partie de l'audience. Ainsi donc, aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté durant la séance, pas plus qu'une manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80 Après la deuxième partie de l'audience, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions additionnelles que la commission pourrait adresser au promoteur ou aux personnes-ressources, de même que les réponses obtenues seront déposées dans les centres de consultation et de documentation et dans le site Web du BAPE. Même chose

pour les documents et pour toute nouvelle information. L'adresse des centres, je le rappelle, est disponible à l'arrière de la salle.

85 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 6 juin 2011. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

90 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale. À la lumière des deux rapports, le ministre formulera ses recommandations au Conseil des ministres. En effet, c'est au Conseil des ministres qu'il appartient d'autoriser ou non un projet et à quelles conditions.

95 Enfin, le BAPE s'est doté d'une Déclaration de services aux citoyens et il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, vous voudrez bien remplir le questionnaire et le remettre au secrétariat avant de quitter. Je vous remercie à l'avance. Et j'appelle dès maintenant, monsieur Onil Perrier. Bonsoir, Monsieur Perrier, et bienvenue parmi nous!

100
M. ONIL PERRIER :

105 Bonsoir, Monsieur le commissaire!

LE PRÉSIDENT :

110 Je vous écoute.

M. ONIL PERRIER :

115 Je suis propriétaire, avec mon épouse ici présente, de l'école de rang sise au 268, chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu. Nous avons appris que le ministère des Transports veut solidifier la route 133 en face de cette propriété. Nous en sommes heureux car cet endroit est vraiment dangereux. D'une année à l'autre, nous voyons l'asphalte décrocher vers la rivière, la chaussée penche dans le sens inverse de la courbe et les camions qui roulent assez facilement à 90 km/heure sont déportés vers l'extérieur. Il y a donc nécessité de refaire cette route.

120 Et, également, à quelque 4 ou 500 mètres vers le sud, il y a un endroit où la route a déjà décroché dans les années 83-84. Je m'adonnais à être inspecteur municipal à ce

moment-là. C'est pour ça que je suis d'autant plus conscient que cette route est faible et qu'elle a besoin d'être solidifiée.

Mais vu le peu d'espace disponible entre la rivière et les maisons, à partir de notre propriété jusqu'au numéro 319, donc à peu près 7-800 mètres vers Saint-Denis, nous demandons : ne serait-il pas plus avantageux de songer à contourner cet ensemble de propriétés en construisant un nouveau tronçon d'environ 800 mètres à l'arrière des propriétés? Une des raisons, c'est que nous n'aimerions pas perdre encore quelques mètres de superficie comme ça a été le cas lors de la refonte du cadastre en 2007.

Nous croyons que ce contournement pourrait se faire sans trop d'obstacles à partir du numéro 190 et jusqu'au numéro 319, soit sur un peu moins qu'un kilomètre. Le tronçon de la route 133 venant de Saint-Ours du côté nord a été refait jusque-là, c'est-à-dire jusqu'en face du numéro 190 et il semble qu'on a arrêté à cet endroit, justement en prévision du contournement dont nous parlons.

Cette nouvelle route de contour aurait plusieurs avantages, quant à nous. Elle éviterait d'avoir à empierrer la rivière sur 500 mètres ou plus, ce qui serait dommageable pour l'environnement. Elle permettrait, d'autre part, de croiser la route du Domaine à angle droit plutôt qu'à 65 degrés. Ce carrefour est dangereux depuis la construction d'une autre maison au coin de la route.

Cette route de contournement éviterait à quelques propriétaires d'avoir à déménager ou à consolider leur maison. Elle donnerait plus de valeur aux propriétés entre ces deux adresses parce que la circulation serait beaucoup moins lourde. Les cultivateurs de la région y gagneraient une route plus sécuritaire, même si l'agriculture perdrait une certaine superficie. Parce que quand on les voit passer avec leurs grosses machineries agricoles dans une route branlante, ce n'est pas de tout repos. Puis, sans que nous soyons des experts, nous pensons qu'il n'y aurait que deux ou trois bâtiments non résidentiels à déplacer.

Nous sommes intéressés à cette modification parce que nous avons entrepris de mettre en valeur un ensemble de trois écoles de rang depuis cinq ans. L'une d'elles – je vous la montre ici, Monsieur le commissaire, je n'ai pas malheureusement les instruments – alors, une d'elles a été citée par la Municipalité comme monument historique, il y a maintenant tout près de trois ans. Et nous comptons, cette année, souligner le 50^e anniversaire de la fermeture de toutes les écoles de rang en 1961 par le gouvernement Lesage. Nous comptons le faire, entre autres, en lançant pour de bon notre projet de centre d'interprétation sur cet élément du patrimoine québécois. Et donc, s'il y avait un centre d'interprétation ouvert au public, il serait bon que cette route-là, qui passe devant, devienne

une route secondaire où la vitesse pourrait être réduite facilement et donc, ça serait
165
avantageux pour le public.

Si, par contre, le ministère des Transports décidait de conserver la route sur son
parcours actuel, nous souhaitons qu'un escalier soit prévu, ainsi qu'une sortie pour l'égout
pluvial, vu que c'est... dans les documents que nous avons, nous avons une servitude pour
170
que ça soit fait, pour passer sous la route. Donc, là, c'est des détails, si vous voulez, mais
c'est autant d'éléments que nous aimerions voir réalisés, si le projet va de l'avant. Je vous
remercie.

J'ai ici une carte, mais je ne peux pas la montrer, je pensais qu'il y avait un genre de
175
rétroprojecteur – je n'ai pas les instruments –, mais ça montre un peu quel serait le contour
qui serait... je peux vous la laisser, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous allez pouvoir nous laisser ces documents-là, Monsieur Perrier, la
180
photo?

M. ONIL PERRIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bon! Et la carte?

M. ONIL PERRIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Alors, nous, on a accès à une technologie qui nous permettra probablement de le
195
scanner, comme on dit, et de les rendre accessibles sur le site Internet, mais ça servira
aussi à notre analyse. Je vous laisse terminer. Est-ce qu'il y avait d'autre chose?

M. ONIL PERRIER :

Non, pas vraiment. Je suis prêt à répondre aux questions. J'ai entendu dire que l'UPA
200
s'opposait à toute route de contournement. Je ne sais pas si c'est seulement chez nous ou

205 ailleurs. C'est sûr que quelques arpents pourraient être perdus, mais par contre, nous pensons que les avantages l'emporteraient, surtout quand on voit ce qui se passe avec les gaz de schiste, on ne lésine pas sur les terrains agricoles.

LE PRÉSIDENT :

210 D'accord. Merci, beaucoup, Monsieur Perrier. J'ai effectivement quelques questions. Est-ce que la photo que vous nous avez montrée, c'est l'école de rang qui est au 268, du chemin des Patriotes?

M. ONIL PERRIER :

215 Justement.

LE PRÉSIDENT :

220 D'accord. Et est-ce que c'est cette école que vous souhaitez convertir en centre d'interprétation?

M. ONIL PERRIER :

225 Oui.

LE PRÉSIDENT :

230 Oui. Où sont situées les autres écoles de rang, par curiosité?

M. ONIL PERRIER :

C'est un ensemble de trois.

LE PRÉSIDENT :

235 Oui?

M. ONIL PERRIER :

240 Qui a été rendu célèbre par l'écrivain Yves Thériault, qui a situé, dans la plus ancienne des trois, l'action de son roman *Antoine et sa montagne*.

245 Alors, donc, dans l'animation prévue, il y aurait également une partie de ce roman-là, certains épisodes qui pourraient être joués. Et vous savez que c'est dans l'air actuellement avec la comédie musicale qui s'en vient et le 50^e dont je parlais. Parce qu'il est un élément important du patrimoine québécois que ces écoles de rang – et nous avons l'avantage donc d'en regrouper trois au même endroit, successivement.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Vous dites qu'elles sont... les deux autres sont voisines du 268, c'est ça?

255 **M. ONIL PERRIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

260 D'accord.

M. ONIL PERRIER :

265 Bien, écoutez, c'est long à expliquer. Il y en a une qui, malheureusement, par l'incurie du propriétaire, qui a été jetée à terre par le vent. Mais nous avons commencé à construire ce qui pourrait être une réplique. Alors, autrement dit, les trois éventuellement pourraient être là avec une animation appropriée à chaque époque pour bien montrer que pendant 120 ans, les enfants des cultivateurs ont été instruits et ils sont devenus des cultivateurs performants. Dans le monde entier, c'est reconnu que l'agriculture québécoise est très performante, et c'est grâce en bonne partie à ces maîtresses d'autrefois, c'était des jeunes femmes de 18-20 ans qui enseignaient. Tout le monde connaît cette histoire-là.

270 **LE PRÉSIDENT :**

275 D'accord. Je vous remercie de ces précisions historiques. Je vous ramène aux interventions éventuelles sur la route. Vous avez dit, j'ai compris de votre intervention que le 268, chemin des Patriotes se trouvait à être en face d'un des sites d'intervention identifiés par le ministère des Transports.

280 **M. ONIL PERRIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

285 C'est ça?

M. ONIL PERRIER :

290 Ça commence en face de l'école.

LE PRÉSIDENT :

295 D'accord. Et là, dans l'hypothèse d'un contournement, qui est un des objets majeurs de votre intervention, vous dites : ce contournement prolongerait, si j'ai bien compris, un tronçon qui a été refait plus au nord. Est-ce qu'il a été question, à votre connaissance, déjà, de construire un contournement comme celui que vous proposez?

M. ONIL PERRIER :

300 Je vous avoue que je n'en ai jamais entendu parler. Sauf qu'on a arrêté justement les travaux à l'endroit où, si on faisait le contournement, il faudrait partir de là, du côté nord.

LE PRÉSIDENT :

305 D'accord. Mais...

M. ONIL PERRIER :

310 Je n'ai pas pris d'information auprès du ministère.

LE PRÉSIDENT :

315 D'accord. J'aimerais vous ramener aussi, puisque vous avez dit que vous avez déjà été témoin d'un décrochement de la route à 500 mètres plus au sud et, qu'en plus de ça, à l'époque, vous étiez inspecteur municipal, j'aimerais vous demander comment s'est manifesté ce décrochement et, selon vos souvenirs, quel genre d'intervention on a fait à ce moment-là?

M. ONIL PERRIER :

320 Évidemment, c'est que la rive a glissé dans la rivière et ça a entraîné jusqu'à la moitié de la route. Donc la route a été fermée pour quelques jours. Il a fallu apporter des camions

325 et des camions de pierre. Et puis, autrefois, avant le décrochage, il y aurait peut-être eu moyen de construire sur ce terrain, mais là, maintenant, c'est condamné.

LE PRÉSIDENT :

330 D'accord. Et devant le 268, donc devant votre propriété, quelle est la largeur à peu près de l'espace entre la route et la pente du talus? Approximativement, Monsieur Perrier.

M. ONIL PERRIER :

335 Je ne sais pas. Regardez, on met 11 mètres à une extrémité du terrain, parce que ce terrain-là appartient à la compagnie Bonduelle en face de l'école. Et on voit à peu près 11 mètres, un coin, et 14 mètres à l'autre. Mais devant l'école, je dirais que c'est encore un peu moins. C'est peut-être 10 mètres.

LE PRÉSIDENT :

340 Mais vous, vous n'êtes pas propriétaire du terrain qui est de l'autre côté de la route en face de chez vous?

M. ONIL PERRIER :

345 Non.

LE PRÉSIDENT :

350 D'accord. Et que deviendrait le tronçon actuel existant de la route 133 si on réalisait un contournement par l'arrière? Est-ce que ça serait tout simplement défait pour devenir le prolongement des terrains ou ça devrait rester comme route d'accès ou quoi?

M. ONIL PERRIER :

355 Vu qu'il y a une dizaine de propriétés, je pense qu'il faudrait que ça demeure une route, mais ça serait une route secondaire, comme on en voit à bien des endroits; quand il y a un contournement, l'ancienne route reste là pour desservir les propriétés adjacentes.

LE PRÉSIDENT :

360 À votre connaissance, est-ce qu'on a déjà réalisé des voies de contournement correspondant à ce que vous souhaitez dans d'autres parties du chemin des Patriotes ou des routes de la région?

365 **M. ONIL PERRIER :**

Je ne saurais dire. Je ne saurais dire, non. Mais j'en ai vu ailleurs, évidemment. À la Baie-du-Febvre et à bien d'autres villages, on en a vu.

370 **LE PRÉSIDENT :**

Vous dites à un moment donné, dans votre mémoire, que la route de contournement aurait pour avantage d'éviter à quelques propriétaires d'avoir à déménager ou à consolider leur maison. Qu'est-ce que vous voulez dire?

375 **M. ONIL PERRIER :**

380 Bien, c'est qu'avec les camions lourds qui passent, qui viennent de Sorel entre autres, il y a des chocs continuels, plusieurs par jour, et notre voisin justement est situé tout près de la route, il y a à peine 10 pieds de la route, et sa maison est en grand danger. On ne s'en parle pas trop parce que, disons, il n'est pas favorable à notre projet, alors on ne se parle pas beaucoup, mais il y a un peu plus loin, d'autres résidences qui sont situées sur une très petite largeur de terrain entre la route et la rivière. Et ces gens-là sont en danger, je pense, si la circulation lourde continuait.

385 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, selon vous, la circulation lourde constitue un des facteurs d'aggravation de la situation?

390 **M. ONIL PERRIER :**

Oui.

395 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez évoqué, Monsieur Perrier, que le ministère pourrait être autorisé à aller de l'avant avec son projet dans l'emprise de la route actuelle plutôt qu'en faisant un contournement et là, vous avez soulevé ce que j'appellerais deux demandes complémentaires. Vous avez parlé d'un escalier et d'un égout pluvial.

400 **M. ONIL PERRIER :**

Oui.

405

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous préciser ce que ça serait? Est-ce que c'est un escalier qui permettrait de descendre au bord de l'eau?

410

M. ONIL PERRIER :

Oui. Puis, je vais vous dire pourquoi aussi. Vous me donnez l'occasion d'ajouter un élément historique intéressant.

415

En plus d'être rendu célèbre par le roman d'Yves Thériault, cet endroit a eu quelque chose d'unique. C'est que pendant cinq ans, la jeune dame qui enseignait résidait de l'autre côté de la rivière, en face, et elle venait enseigner tous les jours, soir et matin, en chaloupe. Alors, c'est une des choses qu'on voudrait reconstituer dans l'animation. Et donc, ça supposerait qu'il faudrait qu'il y ait un endroit pour accoster. Parce que, un point peut-être qui ne vous a jamais été rapporté, vous savez que depuis à peu près 1975, l'écluse de Saint-Ours a été fixée, à l'année longue, au niveau des plus hautes eaux du printemps. Et quand j'étais inspecteur, moi, de 79 à 85, beaucoup de gens se plaignaient qu'ils avaient perdu beaucoup de terrain et qu'ils perdaient des arbres parce qu'à l'année longue, l'eau restait quatre pieds plus haut que durant l'été. Elle restait cette hauteur-là toute l'année, elle y est encore.

425

Donc, il n'y a pas de berge pour accoster et c'est impossible donc de faire quoi que ce soit sur le bord de l'eau. Il y a même un riverain qui m'a dit, à ce moment-là, qu'il avait perdu l'espace d'un jeu de badminton, je crois. On jouait au badminton sur la grève en bas et là, c'était devenu impossible.

430

Donc tout ça pour dire qu'on ne peut accéder à l'eau parce que la berge est trop raide et elle arrive juste à l'eau. Donc il faudrait prévoir un genre de...

435

LE PRÉSIDENT :

Ce que je vous entends dire, c'est qu'il y a une partie du littoral qui était autrefois dégagée l'été et qui, maintenant, ne l'est pas.

440

M. ONIL PERRIER :

Oui.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous savez à peu près jusqu'où ça se fait sentir, ça, en amont de l'écluse?

M. ONIL PERRIER :

450 Les gens de Beloeil pourraient vous dire. Je crois que ça se rend à Beloeil, jusqu'aux petits rapides qu'il y a dans la rivière à Beloeil.

LE PRÉSIDENT :

455 D'accord. Et vous avez parlé également de facilité d'égouttement? Pensez-vous, dans le fond, à ce qu'on appelle communément une calvette qui passerait en dessous de la route?

M. ONIL PERRIER :

460 Oui. C'est que, voyez-vous, dans le temps, les commissaires, quand ils ont construit cette école-là – nous avons retrouvé ça cette année – que dans le contrat, ils se sont fait donner une servitude du propriétaire du lot complet, donc qui est Bonduelle maintenant, une servitude pour accéder à l'eau avec un égout pluvial. Ou dans notre cas, ça pourrait être éventuellement l'égout de déversement du trop-plein du champ d'épuration. On ne l'a pas utilisé encore, mais c'est là dans le contrat. Nous avons hérité de ce droit donc de passer en dessous de la route et puis d'accéder à la rivière.

LE PRÉSIDENT :

470 En ce moment, qu'est-ce qui arrive des eaux de surface chez vous?

M. ONIL PERRIER :

475 Les eaux de surface s'en vont dans le fossé, mais ça pourrait être mieux organisé. C'est un fossé qui n'est pas nettoyé, mais on n'a pas de problème parce qu'il y a quand même une bonne pente. Mais ce fossé, bizarrement, a été acheté par le voisin. On s'est demandé pourquoi, mais vous allez pouvoir retrouver ça sur la carte, que le fossé qui a 10 pieds à l'arrière de notre propriété et 37 pieds au chemin a été acheté par le voisin.

480 **LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous dire le fossé entre chez vous et la route ou plutôt sur le côté de votre propriété?

485 **M. ONIL PERRIER :**

Sur le côté.

490 **LE PRÉSIDENT :**

Sur le côté de votre propriété. D'accord. Écoutez, je vous remercie beaucoup, Monsieur Perrier, d'avoir répondu à nos questions et de ces précisions. Et, encore une fois, je vous invite à laisser à madame LeBlanc, la secrétaire, copie de la carte et de la photo, qu'on puisse l'ajouter à la documentation. Merci, Monsieur.

495 **M. ONIL PERRIER :**

C'est bien.

500 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant le COVABAR. Donc monsieur Marcel Comiré et monsieur Raphaël Leblond. Bonsoir, Messieurs! Je vous invite, pour les besoins de la sténo et pour rafraîchir la mémoire de tout le monde, de vous nommer et je vous donne la parole ensuite.

505 **M. MARCEL COMIRÉ :**

Je suis Marcel Comiré, le coordonnateur du COVABAR.

510 **M. RAPHAËL LEBLOND :**

Je suis Raphaël Leblond, administrateur et vice-présidence aux ressources naturelles.

515 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous écoute.

M. MARCEL COMIRÉ :

520 Je vais peut-être commencer avec... rappeler un peu ce qu'est le COVABAR; même si on s'est déjà rencontré, les gens de la salle ne nous connaissent pas toujours.

525 Alors, on est un organisme à but non lucratif. Nous sommes un organisme de bassin versant qui œuvre à développer une approche écosystémique basée sur la concertation relativement à la gestion intégrée des ressources et des activités par bassin versant.

530 Nous sommes un des 40 organismes ou zones reconnus par le gouvernement du Québec pour travailler au niveau de la gestion de l'eau. Les moyens déployés pour atteindre cet objectif-là, c'est de sensibiliser, informer et éduquer la population et les décideurs à cette gestion intégrée de l'eau et les conflits d'usages relatifs à l'eau.

535 Notre mandat du gouvernement du Québec est de réaliser, d'élaborer un Plan directeur de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Richelieu, en consultant la population – c'est ce que nous venons de faire tout dernièrement – la population et les décideurs et en sollicitant l'expertise locale. Donc, tous les gens qui peuvent nous aider à réaliser notre Plan directeur de l'eau ont été approchés ou ont pu nous donner de l'information.

540 Ce Plan directeur de l'eau va être déposé d'ici la fin du mois de mars. C'est une date limite que les organismes de bassin versant ont du gouvernement du Québec. Donc, ce Plan directeur de l'eau comprend une série d'actions qui va nous permettre d'améliorer la qualité de l'eau dans un laps de temps court, moyen et long termes.

545 Nous allons être l'initiateur de la mise en œuvre des actions ciblées. C'est dans notre mandat. Nous allons servir de catalyseur pour les organismes et les groupes et les municipalités ou toute personne qui veut s'intégrer dans le plan d'action de notre PDE. Et nous allons être le responsable du suivi et de la diffusion des fameux contrats de bassin que les groupes ou les gens doivent signer en s'engageant à réaliser certaines actions.

550 Je voudrais juste apporter aussi des informations. Le COVABAR ou les organismes de bassin versant sont les tables de concertation et non des groupes environnementaux. On n'est pas un groupe environnemental, ni un groupe de pression. Nous sommes là pour travailler avec les gens qui œuvrent à la gestion de l'eau. C'est un organisme créé et administré par le milieu. Donc, nous avons un conseil de concertation qui comprend des gens provenant de 15 collèges électoraux : milieu municipal, milieu agricole, milieu économique, milieu de l'environnement, patrimoine et histoire et, etc.

LE PRÉSIDENT :

560 J'aimerais que vous nous ameniez aussi au projet qui nous concerne.

M. MARCEL COMIRÉ :

Oui, c'est ça. On y arrive.

565 **M. RAPHAËL LEBLOND :**

C'était la présentation du COVABAR.

M. MARCEL COMIRÉ :

570 C'est ça. C'était juste pour que les gens comprennent bien notre rôle.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

575 **M. MARCEL COMIRÉ :**

580 Donc un genre d'introduction. C'est de faire comprendre que si on fait des critiques dans ce mémoire-là, c'est constructif. On n'est pas là pour donner des leçons à personne, pas au promoteur ni aux gens qui ont travaillé sur le dossier. D'ailleurs, on n'a aucunement remis en question l'expertise du promoteur, ni la sécurité des usagers. On sait qu'il y a des urgences et on comprend très bien cela. Et on travaille beaucoup, comme je l'ai dit tantôt, au niveau de la gestion intégrée de l'eau et le développement durable.

585 Donc, je vous ai parlé déjà du mandat et des valeurs du COVABAR. Je pense que je ne reviendrai pas là-dessus, notre rôle. On va parler de l'analyse du projet proposé par le ministère des Transports, la réflexion du COVABAR sur ce dossier-là, le projet et le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Richelieu, les solutions proposées par notre organisme et la conclusion.

590 **M. RAPHAËL LEBLOND :**

595 En ce qui concerne l'analyse du projet du MTQ, on sait que le mandat du MTQ est d'assurer l'entretien et la sécurité du réseau routier principalement, si ce n'est plus. Et pour notre compréhension du projet, on y voit que le MTQ, lui, veut s'assurer de la stabilité pour justement protéger la sécurité de son réseau. Et ça consisterait par un enrochement du pied de berge pour éviter le cisaillement du talus, donc l'affaissement comme l'expliquait tout à l'heure le monsieur. Et, après cet enrochement, en fait, au niveau du pied de berge, il y aurait ou un perré végétalisé ou l'application de techniques de génie végétal au niveau supérieur de l'enrochement.

600 Les réflexions, mais la réflexion du COVABAR principalement s'est faite sur, premièrement, le choix des sites. On ne remet pas en question, en fait, les sites qui ont été choisis. On se pose plus la question sur, pas l'oubli, mais le fait qu'il y ait des sites qui, pour

605 nous, sont aussi très pertinents et qui n'ont pas été sélectionnés. Et on se pose aussi la question de savoir pourquoi on a préféré, en fait, des interventions ponctuelles réparties dans le temps plutôt qu'une approche stratégique reliée plus à la gestion de cours d'eau qui se fait généralement d'amont en aval. Donc du haut vers le bas.

610 Le deuxième plan, c'est l'efficacité de la solution du concept proposé par le promoteur face au développement durable qui est un de nos chevaux de bataille. Du point de vue environnement, on a l'impact sur l'hydraulique, donc largement expliqué dans le mémoire. On y voit une influence sur l'augmentation de la vitesse normale du cours d'eau et un déplacement, en fait, du problème et non pas une résolution. On y voit un impact sur la
615 flore. On ne contrôle pas forcément les plantes pionnières qui vont s'installer et on a une grosse problématique en Montérégie avec le phragmite, qui peut très facilement s'installer sur un bord de cours d'eau et la renouée du Japon. Et on a un impact sur la faune, en fait, où l'enrochement proposé ne représente aucun habitat faunique.

620 Au niveau économie, on se posait la question, en fait, sur l'efficacité des fonds versés aux OBV qui sont censés, comme le disait mon collègue : « Prenez une gestion de l'eau, partez sur le développement durable et donc prenez une concertation, prenez une expertise ». Et dans le concept, en fait, on s'aperçoit qu'il y a énormément de manquements aux principes de développement durable et donc, par conséquent, à la gestion intégrée de
625 l'eau. Et on a aussi une perte d'expertise due à ce qu'on pourrait appeler le travail en silo.

Dans les documents mis à la disposition par le BAPE, on a les conversations faites entre les ministères pour l'évolution du dossier, principalement entre le MDDEP et le MTQ, pour arriver, en fait, à un point de concordance. Et c'est un principe que, nous, on essaie
630 justement d'arrêter parce qu'on rentre dans le principe, en fait, du professeur qui révise l'élève et qui attend que l'élève obtienne une note satisfaisante, mais pas forcément le 100 %. Et, nous, ce qu'on propose par la suite, en fait, c'est plus que chacun mette son expertise à la disposition de l'autre. Au niveau social, on a un PDE qui veut s'axer sur l'amélioration du paysage et le concept proposé, en fait, détruit totalement l'identité
635 paysagère du Richelieu.

La deuxième réflexion se porte sur la ligne naturelle des hautes eaux de récurrence deux ans. Dans le concept proposé – alors, c'est un croquis, ce n'est pas un plan, donc on sait que ce n'est pas forcément à l'échelle, mais c'est censé représenter visuellement quand
640 même quelque chose de cohérent –, la ligne des hautes eaux qui est, en fait, définie sur le plan est, à nos yeux, vraiment basse. On estime, en fait, la position naturelle de la ligne des hautes eaux à au moins environ la moitié du talus, si ce n'est plus, à certains endroits.

645 Donc le point qui bloque, c'est que le concept suppose d'enrocher jusqu'à la ligne des hautes eaux et si la ligne des hautes eaux, en fait, une fois le projet accepté, s'avère être en

plein milieu du talus, voire au-dessus, on va se retrouver avec des talus complètement enrochés. Et les problèmes qui surviennent, donc les impacts naturels, le paysage, et en fait, on se retrouve avec des berges qui sont complètement anthropiques.

650 Donc, en bas, on a une photo du canal de Chambly qui, en fait, pour une facilité de calcul et d'entretien, on préfère avoir des berges linéaires et constantes. Et, en haut, on a une photo qui sort des documents mis à la disposition par le BAPE. C'est un aménagement qui a apparemment deux ou trois ans et c'est un aménagement réalisé par le MTQ et on s'aperçoit qu'au bout de deux ou trois ans, ça ressemble trait pour trait aux berges du canal de Chambly.

655
660 Donc, en fait, c'est un aménagement qui ne représente pas du tout le milieu naturel. On a, en fait, des problèmes au niveau de l'hydraulique, de la faune, de la flore, un problème d'économie dans la perte de l'expertise de certains ministères, de la perte du paysage et d'influence sur le social.

M. MARCEL COMIRÉ :

665 On va vous parler maintenant du projet au niveau de notre Plan directeur de l'eau. Dans ce plan d'action qui va être soumis au ministère, on a consulté, comme je vous disais tantôt, plein de monde. On pourra vous remettre une copie, mais comme elle n'est pas validée par le ministère, c'est encore un document préliminaire. Dans ce document-là, c'est sûr qu'on priorise les bandes riveraines et le paysage, dont un projet de corridor bleu-vert qu'on travaille avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et certains autres ministères qui font partie de l'équipe de rétablissement du chevalier cuirvé, qui va servir à bien aménager les bandes riveraines sur le territoire du bassin versant.

670
675 On veut pousser à conserver et à améliorer les paysages sur notre territoire. Donc la rivière Richelieu qui est une rivière patrimoniale, je pense que c'est important qu'on la remette le plus possible à l'état naturel.

680 Au niveau de l'urbanisation, on va retrouver dans notre document qu'on doit conserver et mettre en valeur les écosystèmes existants, donc les développements urbains et les aménagements en rive font partie de ça. On veut optimiser la connectivité naturelle des milieux, donc les fameux corridors, qu'ils soient forestiers... Ce n'est pas juste en milieu agricole qu'on fait ça, c'est autant en milieu urbain. On veut augmenter l'infiltration des eaux de ruissellement à proximité des sites où elles sont produites. Donc, il y a beaucoup d'eau un peu partout. Le système routier amène beaucoup d'eau et brusquement, comme les villes, comme le milieu urbain. Rationaliser les investissements en infrastructure par une allocation des ressources qui valorisent la multifonctionnalité des espaces.

Donc on veut que tous les investissements qui vont être réalisés soient faits de la meilleure façon possible et qu'on tienne compte d'un paquet de facteurs.

M. RAPHAËL LEBLOND :

Et juste ajouter un point. C'est que ces trois points, en fait, ça représente chez nous, dans le plan d'action du PDE, la mise en pratique des guides du MAMROT et du MDDEP sur le territoire du bassin versant de la rivière Richelieu.

M. MARCEL COMIRÉ :

Au niveau des eaux pluviales.

M. RAPHAËL LEBLOND :

Oui. Donc la solution proposée, si elle en est une, c'est, premièrement, comme on vous l'a dit, on ne veut surtout pas remettre en question l'urgence des sites qui touchent à la sécurité des usagers. Donc, on proposerait trois approches. La première qui serait le pragmatisme et le respect de l'environnement. Donc, en fait, continuer la démarche actuelle pour ne pas freiner le projet et mettre en danger les usagers.

La deuxième approche qui concernerait les sites, en fait, de moyen terme où les actions seraient prévues dans deux ou trois ans ou un petit peu plus, ce serait là, en fait, le pragmatisme et l'amélioration de l'environnement qui consisterait, en fait, en la création d'une cellule interministérielle pour que le travail de concept soit effectué avec les expertises communes et non une révision de l'expertise de l'un par l'autre.

M. MARCEL COMIRÉ :

On a un exemple. Le COVABAR fait partie d'une équipe de rétablissement pour le chevalier cuirré. Et c'est une équipe qui comprend des ministères autant du Québec : MAPAQ qui est l'Agriculture, Ressources naturelles et Faune, Environnement, que des ministères fédéraux : il y a Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et l'Agence Parcs Canada, que des groupes comme Éco-Nature sur la Rivière-des-Mille-Îles et que des groupes, l'Aquarium de Québec, le Biodôme. Et le COVABAR fait partie de cette équipe-là. Et on travaille ensemble à régler des problèmes et à faire des aménagements pour aider à la survie du chevalier cuirré, qui est une espèce en voie de disparition, qui a ses principales frayères dans le Richelieu. C'est un poisson qui se promène aussi dans le fleuve. Mais ce poisson-là, il ne faut jamais oublier que c'est lui qui est en bas de la chaîne et c'est nous qui sommes en haut. Donc au niveau de la qualité de l'eau, on a à améliorer tout ça.

730 Et en travaillant avec ce type d'équipe-là, on fait avancer les choses beaucoup, je
peux vous le dire. Donc la proposition du COVABAR de former une équipe avec le MTQ, le
MDDEP et le MRNF, ne pas travailler en silo, ne pas travailler à juste évaluer si les perrés
ont de l'allure, comme le ministère de l'Environnement le fait, c'est de travailler ensemble
pour trouver des solutions peut-être dans le meilleur intérêt du développement durable, pour
que ça s'améliore beaucoup sur notre territoire. Je pense que pour l'amélioration de la
qualité de l'eau, c'est important.

735 **M. RAPHAËL LEBLOND :**

Et pour qu'en fait l'expertise soit vraiment multidisciplinaire, que tout se fasse
simultanément et non chacun de son côté.

740 Et la troisième approche, en fait, concernerait les sites. Vu que le projet est étalé sur
dix ans à peu près, donc les sites les plus à long terme, qui seraient prévus à long terme, ça
serait de voir, en fait, si éventuellement une équipe multidisciplinaire pourrait se mettre en
place, s'il y avait efficacité ou pas, rentabilité ou pas d'une équipe comme ça, sur ce genre
de projet-là et, advenant que ça ne marche pas, eh bien, on en tirera des leçons. Et, si
745 jamais ça s'avère efficace, on peut même voir à améliorer, en fait, le concept et à y
introduire des ministères comme le MAMROT, comme des ministères fédéraux,
Environnement Canada et Parcs Canada – car on a aussi Saint-Ours qui est du domaine de
Parcs Canada – donc, en fait, y introduire vraiment les disciplines qui ont un impact.

750 **M. MARCEL COMIRÉ :**

Ça pourrait être un beau projet pilote, c'est ce qu'on pense. On a travaillé très
rarement avec le ministère des Transports. On travaille beaucoup avec les autres
ministères, c'est normal, je pense, mais je pense que ça serait peut-être quelque chose
755 d'intéressant qui pourrait être exporté après ça, ailleurs. Et, même, comme on a un Plan
directeur de l'eau à mettre en place après ça, je pense que ça pourrait être un bel exemple,
même pour les acteurs du milieu, de se regrouper, de bien se regrouper et travailler
ensemble. Parce que le COVABAR est là pour travailler avec les gens. On n'est pas là pour
travailler contre les gens. On est là vraiment pour aider.

760 **M. RAPHAËL LEBLOND :**

Rassembler les forces.

765 **M. MARCEL COMIRÉ :**

Et rassembler les forces, c'est ça. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

770 Ça fait le tour de votre présentation?

M. MARCEL COMIRÉ :

775 Oui.

LE PRÉSIDENT :

780 D'accord. Je vous remercie. Évidemment, vous abordez la problématique de plusieurs manières, alors je vais poser quelques questions pour préciser votre pensée et nous éclairer. Mais tout d'abord, je vous demanderais de vous assurer de déposer le PowerPoint de votre présentation. Je vous le demande officiellement, de telle sorte que ce qui illustre votre mémoire puisse aussi être accessible sur le site.

785 Deuxième chose, est-ce que je comprends, Monsieur Comiré, que vous allez déposer la version préliminaire du Plan directeur de l'eau?

M. MARCEL COMIRÉ :

790 Ça va être la version pas finale, parce que – pour le COVABAR, oui, parce qu'on a une date limite pour déposer, mais quand même, il faut attendre que le ministère analyse tout ça. On sait que le ministère va retourner le Plan directeur de l'eau en région pour que les gens de tous les ministères concernés puissent l'analyser. On a pris un petit peu d'avance, on les a rencontrés le 3 mars dernier pour leur soumettre notre plan d'action et ils nous ont apporté des correctifs. On a fait une consultation publique aussi pour faire valider certaines choses par les gens autant du milieu municipal, milieu agricole, qu'environnemental.

M. RAPHAËL LEBLOND :

800 Avec les citoyens.

M. MARCEL COMIRÉ :

805 Avec les citoyens, c'est ça. Alors...

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce qu'en tant que COVABAR, vous êtes en mesure de le déposer?

810 **M. MARCEL COMIRÉ :**

Oui, oui, on va le déposer pour le 31 mars, c'est officiel. Oui, oui. Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

815 Avant le 31 mars ou pas ce soir?

M. MARCEL COMIRÉ :

820 Pas ce soir. Mais ce qu'on pourrait faire, on peut vous faire parvenir le plan d'action quand même. C'est un document officiel.

LE PRÉSIDENT :

825 Oui. D'accord.

M. MARCEL COMIRÉ :

830 Il est préliminaire. Le portrait aussi, mais c'est des documents préliminaires, ils ne sont pas validés officiellement par le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

835 L'idée étant que, évidemment, si vous invoquez des choses devant la commission, idéalement, on apprécie les avoir. En même temps, je ne veux pas non plus vous mettre dans une situation où vous porteriez à notre connaissance des choses qui ne sont pas...

M. MARCEL COMIRÉ :

840 Non, non, du tout. Du tout.

LE PRÉSIDENT :

On les traitera en tant que documents préliminaire.

845 **M. MARCEL COMIRÉ :**

Les documents sont officiels. Ils sont même sur notre site Internet. Parce que comme on voulait consulter les gens, on leur a donné accès à tout ce que nous avons comme documents. Alors, je pense que c'est important.

850

LE PRÉSIDENT :

Je vous amène maintenant à des éléments plus pointus dans votre mémoire. Vous dites, à la page 6 :

855

(...) nous nous interrogeons fortement sur l'omission de référencement de certains sites qui présentent, selon notre expertise en stabilisation de berges, des traumatismes, notamment au niveau de la stabilité du talus. Certains sont privés, mais remettent quand même en doute la stabilité du talus supportant une des routes visées par le projet.

860

Est-ce que vous voulez dire que vous auriez fait vous-mêmes un inventaire de sites où l'état de la route ou l'état du talus pourrait justifier une intervention, mais que ces sites-là n'ont pas été retenus par le ministère?

865

M. RAPHAËL LEBLOND :

Alors, pas un inventaire en tant que tel. C'est la connaissance du milieu qui fait que sur certaines photos qu'on a vues, en fait, des sites qui sont prévus pour dans cinq ans et plus, on a, nous, connaissance de sites qui ressemblent plus au type d'intervention urgente qu'à ceux de l'intervention moyen et long termes. Mais on n'a pas un document officiel avec photo. C'est vraiment la connaissance du milieu qui fait que quand on se déplace sur le terrain pour – sur appel d'un particulier – sur plus une intervention au niveau de la biologie où là, en fait, on n'a pas à rentrer dans une expertise de géotechnique, mais on a quand même l'œil visuel du terrain où on peut s'apercevoir qu'il reste entre trois et cinq mètres entre la crête... la borne que vous parliez tout à l'heure et la haute. Et on a des arbres dans le talus. Et des arbres, on sait que c'est...

870

875

LE PRÉSIDENT :

Non, mais vous parlez, c'est une observation d'ordre général et non pas une expertise géotechnique.

880

M. RAPHAËL LEBLOND :

Non, c'est ça.

885

LE PRÉSIDENT :

Basée sur votre connaissance du milieu.

890 **M. RAPHAËL LEBLOND :**

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

895 D'accord. Par ailleurs, vous parlez justement d'une stratégie d'intervention de l'amont vers l'aval. Qu'est-ce que vous entendez par ça? Et qu'est-ce qui la justifierait? Quelle forme ça prendrait?

900 **M. RAPHAËL LEBLOND :**

905 En fait, quand on intervient sur un cours d'eau... bien, comme là, par exemple, en intervenant du côté de Saint-Ours dans les années qui viennent, les prochaines interventions qui vont être faites en amont vont influencer, en fait, les sites qui ont été faits. Et le principe d'agir d'amont en aval évite l'influence des sites.

910 En fait, quand on fait des travaux et qu'on commence à descendre, il n'y a plus d'impact. Les impacts des travaux ne sont plus sur les sites qui ont déjà été corrigés. Et, donc, on peut prendre... on peut, ici, justement, avoir une stratégie et une planification et s'attendre à maîtriser tous les impacts plutôt que d'y aller, en fait, sporadiquement et de ne pas savoir ce qui va vraiment se passer sur des sites qui ont déjà été faits quelques années avant.

LE PRÉSIDENT :

915 Mais qu'est-ce qui vous amène... on comprend tous évidemment que l'eau s'écoule d'en amont vers l'aval, mais il n'en reste pas moins qu'on parle d'une assez longue...

M. RAPHAËL LEBLOND :

920 Rivière. Tronçon, oui.

LE PRÉSIDENT :

925 Oui, la rivière est longue et les sites sont distribués le long de son parcours. Qu'est-ce qui vous fait penser que des travaux en amont pourraient avoir une répercussion sur des sites en aval qui auraient été...

M. RAPHAËL LEBLOND :

930 Bien, comme dans le mémoire c'est expliqué, par exemple quand on choisit l'option de
l'enrochement, la problématique de l'érosion, si elle est due à l'écoulement de l'eau, est
juste décalée vers le bas parce qu'on augmente la vitesse normale. Donc, on va augmenter
l'érosion vers l'aval. Et si on a fait un site, si on a travaillé sur un site en aval deux, trois ans
plus tôt, bien, les impacts qu'on est en train de produire vont se répercuter sur des sites
qu'on a faits ou qu'on n'a pas faits. Et, en fait, de travailler d'amont vers l'aval, tous les
935 changements qu'on fait en amont ont une répercussion vers l'aval, mais on les maîtrise.

C'est-à-dire que si... bien, là, je prends vraiment ce projet-là. Les terrains qui bordent
la rivière – le MTQ – sont tous voués à être érodés et donc à mettre en péril la route. Parce
que l'urbanisation du bassin versant de la rivière Richelieu, l'agriculture a fait que
940 l'hydraulique même de la rivière a été modifiée par l'homme et donc, d'avoir une approche
d'amont vers l'aval, ça nous permettrait de prendre en compte toutes les modifications
actuelles qui ont été faites, de repartir de zéro et de trouver un concept qui permette à la
rivière de retrouver, sur tout son cours, un caractère beaucoup plus naturel. Comme, en fait,
le corridor forestier, on cherche une linéarité, une cohérence, et le travail d'amont vers l'aval
945 représente ça.

LE PRÉSIDENT :

950 Est-ce que selon l'état de votre réflexion, une telle intervention que je comprends
d'ordre plus global ou plus intégrée de l'amont vers l'aval, se ferait en conservant malgré
tout l'ensemble des établissements et des fonctions qui ont colonisé la rivière? Parce qu'il
faut bien se dire que depuis un certain nombre de siècles, et de plus en plus, les humains et
l'urbanisation, le phénomène dont vous parlez, s'est établi sur les bords de la rivière.

955 **M. MARCEL COMIRÉ :**

Je pense qu'on n'est pas là pour mettre les choses à terre, changer tout ça. Je pense
qu'on veut améliorer. Puis, c'est sûr que de le voir d'une façon globale, c'est important. On
le fait déjà sur certains territoires, certains bassins versants où on intervient, où on
960 détermine où il faut intervenir, mais on le fait sur des...

Là, c'est sûr que le projet du ministère des Transports, c'est des sites ponctuels, il y a
36 sites, mais on pense que ça devrait déborder aussi le site. Donc, c'est pour ça qu'on
parlait d'une équipe multidisciplinaire tantôt. Si on peut impliquer d'autres partenaires et en
965 faire plus que ce qui est prévu, pas juste où on doit intervenir, je pense que ça serait
intéressant.

970 Parce qu'on sait, comme disait Raphaël, qu'au niveau de l'érosion... je vous ai envoyé
des photos, je pense, de Carignan sur l'Île aux Lièvres où il y a eu des interventions
humaines qui ne se sont pas faites de la bonne manière – je ne dis pas que ça va se faire
de la mauvaise manière – de la stabilisation de berges, où ça a un impact déjà chez un
voisin et ça risque de se reproduire aussi chez le prochain voisin. Et la municipalité va
autoriser ça. Ça, on le sait.

975 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que je comprends de votre propos que vous craignez que les
interventions du ministère puissent, elles aussi, avoir des répercussions chez les...

980 **M. MARCEL COMIRÉ :**

985 Comme je disais, si c'est bien fait, je ne pense pas. Sauf que ce que disait Raphaël, si
ça accélère l'écoulement de l'eau, il peut y avoir un impact un peu plus loin en aval. Mais
nous, on aimerait quand même que ce soit fait, pas juste de façon ponctuelle. Si on pouvait
regarder le territoire du bassin versant ou en tout cas des sections de berges plus longues
où on pourrait intervenir, on trouverait ça intéressant. Je pense que ça améliorerait
beaucoup la qualité.

990 **LE PRÉSIDENT :**

995 J'aimerais vous amener maintenant sur la diapositive qui illustre un talus avec les
deux... voilà. Je veux être sûr évidemment de bien comprendre votre propos. Vous illustrez
en rouge, donc, la ligne naturelle des hautes eaux telle qu'elle ressort des documents
présentés par le promoteur. Et, en bleu, vous avez situé cette ligne-là plus haut sur le talus.
Est-ce que c'est une localisation, une situation qui s'applique à la moyenne des talus à la
rivière ou si la coupe correspond à un lieu précis?

1000 **M. RAPHAËL LEBLOND :**

1005 Moi, je vous dirais que c'est à peu près l'estimation – ça reste une estimation vu que
c'est un croquis – jusqu'au moins au barrage de Saint-Ours qui, en fait, le barrage influence
énormément sur les niveaux d'eau en aval. Là, on rentre dans une autre situation, mais
cette ligne estimée, en fait, elle a certainement été estimée par la méthode botanique qui
est décrite par le ministère de l'Environnement, mais c'est une méthode qui n'est pas
forcément efficiente sur des milieux traumatisés. C'est une très bonne méthode sur des
milieux naturels qui n'ont jamais été ou très peu modifiés ou modifiés vraiment dans un
temps très long quand c'est naturel, mais sur des sites comme on rencontre, en fait, la ligne
correspond vraiment plus à quasi au pied de berge.

1010 Nous, on la côtoie, en fait, quasi tous les jours, la rivière Richelieu, et là, au printemps à la fonte des glaces, on sait que le niveau d'eau arrive au minimum de la moitié du talus et il y a pas mal de riverains qui pourront vous dire que bien souvent, elle arrive pas très loin de la route, si ce n'est pas par-dessus.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, l'objet de la réflexion que vous faites dans votre mémoire, c'est à l'effet que si le ministère met de l'enrochement là où il a annoncé qu'il en mettrait, ça risquerait de monter plus haut qu'indiqué sur le talus?

1020 **M. RAPHAËL LEBLOND :**

Oui.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Et non pas que les arbres aient le pied dans l'eau.

1030 **M. RAPHAËL LEBLOND :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1035 **M. RAPHAËL LEBLOND :**

Voilà.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

1045 Je pense que c'est important de clarifier à ce niveau-là. Vous déplorez dans votre mémoire le travail en silo des ministères. En même temps, quand j'entends la présentation des objectifs du COVABAR et, plus généralement, de l'approche de gestion par bassin versant, est-ce que l'objectif d'un organisme comme le vôtre n'est pas précisément de fournir un lieu de convergence et de concertation...

M. RAPHAËL LEBLOND :

De catalyseur.

1050

LE PRÉSIDENT :

... pour les interventions?

1055

M. RAPHAËL LEBLOND :

De catalyseur.

1060

M. MARCEL COMIRÉ :

Nous, on va servir de catalyseur. On a un lieu où les gens peuvent échanger et débattre, qui est notre conseil de concertation, où c'est des gens du milieu qui sont là. Les ministères sont là seulement comme observateurs. Donc, on discute pas nécessairement de sujets très pointus, c'est pour ça qu'on suggérait d'avoir une équipe multidisciplinaire pour travailler sur des dossiers vraiment...

1065

LE PRÉSIDENT :

Donc, le COVABAR ne joue pas lui-même le rôle...

1070

M. RAPHAËL LEBLOND :

D'expert, non.

1075

LE PRÉSIDENT :

... de comité interdisciplinaire ou...

1080

M. MARCEL COMIRÉ :

On peut le faire dans certains dossiers. On est une table de concertation, mais c'est vraiment au niveau de notre Plan directeur de l'eau. Les gens vont toujours réagir sur certains dossiers, vont, toujours d'une façon constructive, c'est d'essayer de régler les conflits d'usages.

1085

Le conseil de concertation sert à ça et pas à régler les problèmes directement sur le terrain. Quand c'est des dossiers où il y a des aménagements, je pense qu'il faut travailler

1090 en équipe plus réduite. C'est sûr que notre conseil de concertation, c'est 90 personnes. Donc, c'est une instance qui se réunit deux à trois fois par année pour...

1095 C'est sûr qu'il va être plus actif quand notre Plan directeur de l'eau va être validé. Là, pour l'instant, il ne l'est pas. On se réunit quand même. On tient les gens informés. On les consulte pour certaines choses, mais nous, on veut travailler, si possible – comme on doit servir de catalyseur –, travailler avec les gens du milieu, s'ils ont besoin de nous, pour travailler en équipe. Vraiment, je pense que c'est important. On a beaucoup de problèmes dans le bassin versant de la rivière Richelieu, qu'ils soient agricoles, urbains, on a à travailler avec tout le monde, je pense, pour aider à régler les problèmes.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

1105 Mais quand un organisme comme le vôtre repère des problèmes ou est saisi de certaines problématiques, est-ce qu'il constitue des comités de travail? Je veux dire, qu'est-ce qui fait qu'à un moment donné, un dossier se met à rouler, puis qu'il y a un porteur de dossier pour essayer de trouver des solutions?

1105 **M. MARCEL COMIRÉ :**

1110 On peut donner un exemple qui était à Carignan. Il y a une île, l'île aux Foins, c'est une île qui n'a pas de construction. L'île appartient à un promoteur qui veut développer et ça fait longtemps que ce dossier-là dure. Alors, on a été approché par la Ville, par les comités de citoyens pour qu'on intervienne, qu'on prenne position. On a été obligé d'expliquer qu'on ne prenait pas position. Sauf qu'on a formé un petit comité et on a rencontré tous les intervenants pour essayer de régler les problèmes. Ça, c'est un rôle qu'on peut jouer.

1115 On n'est pas là... on a été approché par des gens de Saint-Bruno pour intervenir sur certains dossiers de développement là-bas. C'est juste qu'on peut informer les gens, on peut les... c'est ce qu'on a fait. On a un rôle... on a été assister à une consultation, on les a conseillés, pas contre quelqu'un, c'est des façons de faire pour trouver un terrain d'entente. C'est le rôle qu'on doit jouer, les organismes de bassin versant, pas juste le nôtre, mais partout. Donc, des fois, ça peut être des comités; d'autres fois, c'est plus donner de l'information aux gens. Je pense que c'est important. Les gens sont souvent pas informés.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

1125 Je vous amène maintenant aux solutions, c'est-à-dire aux aspects qui plus directement touchaient à la proposition du ministère. Premier élément d'approche que vous appelez : pragmatisme et respect de l'environnement, vous dites : les sites de type 4, c'est-à-dire ceux qui nécessitent une intervention...

M. RAPHAËL LEBLOND :

1130

Urgente.

LE PRÉSIDENT :

1135

... à court terme, urgente, vous dites, bien, la situation justifie à ce moment-là une intervention comme celle qui est décrite par le ministère. C'est ça?

M. MARCEL COMIRÉ :

1140

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1145

Pour les sites de types 2 et 3, donc disons à moyen terme et nécessitant tout de même une intervention, c'est là que vous arrivez, entre autres, avec l'hypothèse d'une cellule de travail interministérielle. Quel mandat lui donneriez-vous? Et, en particulier, est-ce que vous la voyez comme une cellule ayant comme seul objet la problématique de la stabilisation des berges à proximité de la route ou si c'est autre chose?

1150

M. RAPHAËL LEBLOND :

1155

Comme on vous disait, ça serait un projet pilote parce qu'on a une action à réaliser et on veut mettre ensemble les différentes expertises. Et, en fait, nous, ce qu'on voyait comme mandat pour ce comité-là, c'est d'arriver avec un concept; pas forcément d'être l'expert qui signe et qui valide le projet, mais que, exemple, que le ministère des Ressources naturelles arrive à cette table pour dire : « Nous, on a ces poissons-là dans cette rivière – et pas dans le sens de respect mais d'amélioration – on voudrait que sur les aménagements qui soient faits, on facilite la reproduction du chevalier cuivré. Voici ce que ça prend. »

1160

Et le ministère de l'Environnement, lui, il doit logiquement avoir des directives de développement durable, donc il va prendre en considération tous les points qui sont touchés, et arriver donc, lui, en disant : « Moi, c'est ça que ça prend. » Et le MTQ a son mandat de stabilité et de sécurité.

1165

Et que naisse, de chacun des besoins de chaque ministère, un concept qui remplisse à 100 % chaque mandat. Et que le MTQ se retrouve, dans ce concept, avec une stabilité et une sécurité de son réseau routier, que le ministère de l'Environnement arrive à faire concorder un maximum de points du développement durable; et que le MRNF puisse mettre en valeur et non pas juste limiter la casse dans le concept.

1170

Et que ce concept-là soit envoyé après – ou ils le font, eux, aux ministères – mais comme là, généralement, c'est des firmes privées qui sont mandatées pour valider le concept, même trouver le concept et valider le concept. Là, en fait, ce qu'on souhaiterait, c'est que ce soit l'expertise des ministères qui mette en place un concept et que ce soit les... après, que ce concept-là soit travaillé avec tous les points...

1175

LE PRÉSIDENT :

Un concept comme quoi, Monsieur Leblond?

1180

M. RAPHAËL LEBLOND :

En fait, le concept, c'est un concept. Le concept qui est proposé là ne rencontre pas certains points du développement durable, n'améliore pas la fraie du chevalier cuirvé, par exemple. Il y a plein de choses qui...

1185

LE PRÉSIDENT :

Donc, une alternative à ce concept-là. C'est ça que vous souhaitez?

1190

M. RAPHAËL LEBLOND :

Oui. Pour les sites où on a le temps de se pencher dessus. Si c'est deux, trois, quatre, cinq ans, on a le temps de se pencher sur la question.

1195

M. MARCEL COMIRÉ :

C'est de trouver la meilleure façon possible d'aménager un site. Et le COVABAR pourrait peut-être participer à ce comité-là avec sa vision de gestion intégrée, sa vision globale de tout le territoire. On n'est pas des décideurs, mais on pourrait apporter un point qui touche la gestion intégrée.

1200

M. RAPHAËL LEBLOND :

Puis la représentation publique, en fait. Les besoins locaux vraiment des citoyens.

1205

LE PRÉSIDENT :

Le ministère des Transports a fait valoir, durant la première partie, que les interventions qu'il projette touchent un pourcentage relativement restreint...

1210

M. RAPHAËL LEBLOND :

Du territoire.

1215 **LE PRÉSIDENT :**

1220 ... selon la longueur en kilomètres de part et d'autre de la rivière. Par ailleurs, vous avez dit que votre observation vous avait amenés à constater d'autres lieux où l'érosion se fait sentir. Puis là, indépendamment qu'il y ait une route ou pas, ce n'est pas tellement ça que j'ai à l'esprit, mais est-ce qu'on ne pourrait pas dire que les sites qui sont près de la route ont la chance d'avoir le ministère comme parrain, tuteur ou intervenant, alors qu'il y a des sites qu'on pourrait qualifier d'orphelins, le long de la rivière...

1225 **M. MARCEL COMIRÉ :**

D'orphelins, oui, il y en a beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1230 ... et, à ce moment-là, comment on peut aborder une problématique comme celle de l'érosion? Qu'est-ce que le COVABAR envisage à ce niveau-là?

M. MARCEL COMIRÉ :

1235 Mais nous, on a à travailler justement à améliorer tout ça. Donc, on doit travailler surtout avec le municipal, on le fait, ou en tout cas, on espère le faire plus à l'avenir. C'est toujours une question de ressources humaines et d'argent.

M. RAPHAËL LEBLOND :

1240 Et d'argent.

M. MARCEL COMIRÉ :

1245 Oui. On ne sait pas ce que le ministère réserve aux organismes de bassin versant très bientôt, mais on veut, tant qu'à regarder, si on sait qu'il y a des travaux du ministère à certains endroits, mais pourquoi ne pas regarder, comme je disais tantôt, sur un site plus long et régler les problèmes un peu partout?

1250 Parce qu'il y a des problèmes le long du Richelieu. Il y a beaucoup d'érosion, autant en milieu agricole, c'est sûr, mais en milieu urbain aussi. Donc, il y a des problèmes.

1255 L'eau pluviale, je peux vous dire que ça cause de gros, gros, gros problèmes maintenant, comme on a perdu beaucoup de boisés le long de notre territoire. Sur tout notre territoire, ça a baissé de 3 % en huit ans, je crois, les surfaces boisées. Donc, on sait que dès qu'il y a une grosse pluie, il y a un apport d'eau autant en milieu urbain qu'en milieu agricole qui est important et qui cause de l'érosion un peu partout.

1260 Alors, pourquoi ne pas se servir de tout ça? On ne demande pas que le ministère des Transports paie pour ça, nécessairement, mais pourquoi qu'on ne regarde pas ça d'une vision globale pour régler les problèmes qui sont majeurs un peu partout?

LE PRÉSIDENT :

1265 D'accord. Écoutez, ça fait le tour des questions que je voulais vous poser. Je vous remercie. Je prends note que vous êtes un organisme qui se veut lui-même durable, donc susceptible de jouer un rôle à long terme.

M. MARCEL COMIRÉ :

1270 En tout cas, c'est ce que le ministère a comme projet pour nous, mais comme je disais tantôt, ça va dépendre de ce qu'il va nous apporter comme financement à l'avenir. Parce que ça va prendre une équipe, s'ils veulent qu'on joue un rôle important sur le territoire.

LE PRÉSIDENT :

1275 Monsieur Leblond, Monsieur Comiré, merci beaucoup!

M. RAPHAËL LEBLOND :

1280 Merci à vous.

M. MARCEL COMIRÉ :

1285 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant monsieur Éric Prido. Bonjour, Monsieur!

1290 **M. ÉRIC PRIDO :**

Bonsoir, Monsieur Prido!

M. ÉRIC PRIDO :

1295 Bonsoir! J'ai comme un petit doute à mon avis. Je ne suis pas sûr que ma
présentation va passer, je suis sur une nouvelle version de PowerPoint. Donc, déjà, je me
présente. Je m'appelle Éric Prido et je suis ingénieur. Je travaille essentiellement dans tout
ce qui est ressources en eau, particulièrement les eaux de surface. J'ai travaillé beaucoup
1300 en hydrologie, en hydraulique et je travaille aujourd'hui beaucoup sur ce qui est
aménagement de berges ou gestion des eaux pluviales. Et on espère avoir un PowerPoint
qui s'ouvre.

LE PRÉSIDENT :

1305 Vous avez fait parvenir un mémoire écrit à la commission.

M. ÉRIC PRIDO :

1310 Oui, c'est ça. Et je vais m'intéresser particulièrement aux questions techniques
puisque c'est mon domaine de prédilection. Je vais vous montrer un petit peu, en fait, qu'est-
ce que, personnellement, je vois par les problématiques d'érosion puis les solutions qui sont
existantes et un petit peu les manières dont on peut les appliquer. J'ai vraiment pas
l'impression que mon PowerPoint va vouloir s'ouvrir.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

On va vous aider, au besoin.

M. ÉRIC PRIDO :

1320 C'est ça. Si je pouvais avoir un petit peu d'aide, ça serait sympathique. Je ne suis pas
capable d'ouvrir ma présentation. Donc, on peut passer déjà à l'onglet suivant. Je vais
commencer tout de suite donc parce que ce dont parlait le COVABAR, c'est-à-dire la
première chose d'importance qu'est la végétation sur les rives, on appelle ça, la forêt qui
1325 longe les bordures des cours d'eau s'appelle une ripisylve. Les lois parlent ici de bandes
riveraines.

1330 La ripisylve, c'est une forêt qui est adaptée à être proche des cours d'eau. En fait, elle
fait la transition tout simplement entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Les végétaux
qui la composent, en fait, sont particulièrement adaptés à retenir les sols des berges. C'est
la fonction qu'ils ont eue d'un point de vue hydraulique au cours de l'histoire, en fait. C'est
pour ça qu'ils ont été sélectionnés par la nature, et sont donc adaptés à amortir l'impact du
courant et des glaces sur la rive. Entre autres, ils vont permettre aussi de purifier

1335 éventuellement les eaux, comme par exemple les eaux de ruissellement en provenance agricole ou retenir, par exemple, les sels qu'on dépose sur les routes en hiver.

1340 Bien entendu, leur fonction avant tout – c'est des écosystèmes, je ne vais pas parler juste d'un écosystème, j'ai détaillé un petit peu plus ça dans ma présentation écrite – c'est un lieu donc d'abri, de reproduction et de nourriture pour la faune terrestre autant que la faune aquatique. Elle joue donc le rôle de corridor biologique. Et, bien entendu, elle a une fonction tout simplement dans le paysage, puisqu'elle fait partie intégrante de ce qu'est une rivière. Et de la beauté qu'elle représente.

1345 On peut passer à l'onglet suivant. Donc ça, c'est des photos que j'ai prises sur ce qu'a présenté le ministère des Transports du Québec. C'est juste pour montrer un petit peu qu'on a une certaine diversité de sites. Dans ce cas-là, il y a des pentes plus ou moins abruptes, il y a des endroits qui ont plus ou moins de végétation. La grosse remarque qu'on pourrait faire aux nombreuses routes, c'est que la route est bien sûr trop proche de la rivière. Malheureusement, ce n'est pas toujours possible de la déplacer, mais ça reste une observation qui est valable.

1350 On peut passer à l'onglet suivant. Donc, en premier lieu, quand on travaille sur un cours d'eau, il faut s'intéresser, en tout cas à mon avis, à son comportement global. C'est ce dont parlait le COVABAR un petit peu avant. On appelle cette science, en fait, l'hydromorphologie qui est une science qui s'intéresse à l'équilibre entre les forces exercées par l'eau et les sédiments qui composent le lit du cours d'eau.

1360 Comme on voit sur cette jolie petite balance, qui n'est pas toute récente, elle date de 1955, plus l'action de l'eau va être forte avec des sédiments de petite dimension, plus on va tomber du côté de l'érosion. De l'autre côté, bien, moins la force de l'eau va être forte et des sédiments de grande taille, on va avoir plutôt des phénomènes de dépôt de sédiments.

1365 Tout simplement, j'ai montré une petite carte de la région. Je n'ai pas mis tous les sites de zone d'érosion pour ne pas encombrer la carte. Quand on travaille avec de l'érosion, en général, on va s'intéresser à la manière dont ils sont reliés à la morphologie du cours d'eau – on ne le voit pas très bien, c'est un petit peu sombre – mais, par exemple, dans les coins en haut et en bas, on a ce qu'on appelle des atterrissements qui sont des îlots au milieu du cours d'eau. Ces îlots peuvent être en cause dans la formation de l'érosion. En fait, c'est à peu près tout ce tronçon-là qui a des problèmes d'érosion. Donc
1370 c'est sûr qu'on va avoir une liaison avec des problèmes morphologiques, une morphologie particulière du cours d'eau qu'il va falloir étudier pour comprendre, en fait, les causes globales d'érosion et de quelle manière les zones d'érosion sont liées les unes entre les autres.

1375 Ce que nous dit aussi l'hydromorphologie, c'est la différence, en fait, entre un cours d'eau torrentiel – on ne le voit pas très bien, celui qui est à gauche en bas – qui est un cours d'eau qui va couler, qu'on retrouve souvent dans les zones montagneuses, par exemple, qui coule au milieu de la roche.

1380 En fait, les vitesses y sont grandes, l'eau coule rapidement puisque la pente est forte, et c'est très différent – c'est une photo du Richelieu qu'on a sur la droite avec ses berges naturelles – donc c'est un régime très différent. On voit bien que les berges du Richelieu ne présentent pas particulièrement de roches, mais au contraire, une végétation très diversifiée. Comme on voit sur la photo, il y a des espèces semi-aquatiques qu'on appelle
1385 les hélrophytes, qui sont les plantes donc qui ont les racines dans l'eau et qui sortent à la surface.

Si on avait fait, un petit peu plus tôt, attention aux autres photos que j'avais présentées, on aurait vu donc aussi qu'il y avait des nénuphars dans le Richelieu et toute
1390 une sorte de diversité de végétations naturelles qui permet de protéger les berges, mais aussi, bien sûr, d'offrir des habitats à la faune.

On peut passer au suivant. Donc je vais m'intéresser – en fait, l'hydromorphologie directement s'intéresse aux différentes causes d'érosion qu'on retrouve sur une berge. Je
1395 vais passer rapidement sur les causes d'érosion pour ne pas prendre trop, trop de temps.

Donc la première cause que j'ai notée, c'est celle liée à la vitesse d'écoulement. En fait, tout simplement, la rivière va entraîner dans son courant des particules de sol et creuser, petit à petit, comme on le voit sur ce schéma que j'ai volé au MAPAQ, creuser, petit
1400 à petit, la berge qui va finir par s'écrouler et donc reculer vers la terre. On retrouve ce phénomène régulièrement quand la berge, on en a retiré la végétation et donc celle-ci n'est plus prête à résister à la force du courant.

Ça, c'est une particularité, bien sûr, du climat nordique du Québec. C'est l'action de la
1405 glace. C'est des actions qui sont assez diversifiées. J'ai pris un peu tous les mots qu'on peut trouver quand il s'agit des forces qu'exerce la glace sur la berge. Donc, on peut parler d'arrachement, de débâcle, du phénomène de frasil qui est un phénomène intéressant, d'ailleurs, ou la formation d'îlots temporaires qui vont changer localement l'hydraulique du cours d'eau. En fait, les îlots, ça serait des îlots de glace, bien sûr.

1410 Ce qu'il faut remarquer, c'est qu'au cours des siècles, la végétation qui est sur le bord des rivières a été sélectionnée pour résister à ces glaces, tout simplement en développant des systèmes racinaires efficaces qui permettent donc à ces végétaux d'être difficilement «arrachables» par les glaces.

1415 Entre autres, aussi, beaucoup de ces végétaux, notamment le saule, sont capables de
repartir même à partir d'un fragment des racines. Ce qui veut dire que même si on en a
arraché une bonne partie, il restera suffisamment de racines dans la terre pour qu'ils
repoussent et qu'ils reprennent leur mission de stabilisation.

1420 La glace a une grande importance dans les écosystèmes des rivières. En fait, elle
permet justement de sélectionner les végétaux. Elle a son importance dans ce qui est de
l'écologie du cours d'eau. C'est sûr qu'un enrochement, comparativement à une plante, n'a
pas la vocation de repousser au même endroit quand il est tombé. La glace, en fait, va
facilement prendre des roches à l'intérieur d'elle et quand elle va se retirer, elle va les
1425 amener avec elle, mettant en péril tout l'ouvrage de stabilisation.

Comme je prenais dans ma note l'exemple : un enfant de quelques années est
facilement capable de déplacer une roche de 30 centimètres. Je pense que plusieurs
hommes ne suffiront pas à arracher un saule ou à le déraciner. Donc on se rend bien
1430 compte que les végétaux sont très adaptés à maintenir et à stabiliser les berges.

LE PRÉSIDENT :

1435 Je vais vous demander d'accélérer un petit peu parce que, pour le moment, c'est
assez théorique et j'aimerais que vous arriviez à comment vous réagissez à la proposition
du ministère et ce que vous proposez comme alternative.

M. ÉRIC PRIDO :

1440 Oui. Je suis obligé de vous présenter un petit peu ces choses-là parce qu'il y en a
beaucoup de ces phénomènes-là. On va arriver justement sur un phénomène d'érosion qui
n'a pas du tout été considéré par le ministère, qui est très courant sur les berges du
Richelieu, qu'on appelle l'effet de renard hydraulique.

1445 En fait, c'est tout simplement une liaison entre la nappe phréatique et le cours d'eau,
qui va faire que les particules de sol vont être amenées par la circulation d'eau à l'intérieur
du sol et vont créer des tunnels. C'est sûr, tous ces phénomènes d'érosion en photo ont l'air
tous un petit peu similaires, mais ils sont tous différents. Si je les reprends un petit peu tous,
c'est parce qu'il y en a beaucoup qui n'ont pas été abordés par les experts du ministère des
1450 Transports du Québec et je voulais simplement montrer un petit peu ce qui avait été oublié.
Celui-là en étant un. On peut passer au suivant.

Là, c'est l'érosion par ruissellement, simplement l'action de la pluie sur le sol, surtout
quand il n'y a pas de végétation.

1455

1460 Ici, je vais m'attarder juste un petit peu plus sur celui-ci, puisque c'est un des phénomènes qui semble inquiéter les experts, qui est un phénomène de glissement de terrain. En fait, c'est un phénomène intérieur au sol. Donc, c'est sûr que tout ce qu'on pourra disposer à la surface du sol ne changera pas grand-chose au phénomène, en fait. Pour ce qui est de l'enrochement, par exemple, pour contrer ce phénomène de glissement de terrain, c'est ce qu'on appelle une clé d'enrochement qui est un ouvrage qu'on met à l'intérieur de la berge. C'est un petit peu comme une fondation, pour le talus.

1465 Pour ce qui était des questions qui s'étaient posées par rapport au manque de bibliographie sur le sujet, il y a de la bibliographie dessus qui définit notamment l'impact de la végétation sur la cohésion des sols, qui sont dans les équations qu'on utilise pour ce genre de phénomène. Il y en a, moi, je connais depuis 1995, je suppose qu'il y a encore beaucoup d'autres bibliographies sur le sujet. C'est un phénomène qui est bien connu.

1470 Ce que je voulais insister, c'est vraiment que l'enrochement déposé en surface ne change absolument rien. Un petit peu comme une luge sur laquelle on va disposer de la roche ne descendra pas particulièrement moins vite qu'une luge sur laquelle on va disposer de la terre. En fait, c'est juste une question de masse. On peut aller au suivant.

1475 Pour ce qui est de l'érosion par les vagues, pour ce qui est des types de bateau qui circulent sur le Richelieu, de ce que j'ai pu remarquer dans la bibliographie, on trouve des vagues allant jusqu'à 65 centimètres qui vont agir, emmener une érosion non négligeable, en fait, sur les berges. Selon certaines observations, on m'a dit avoir vu des vagues de presque un mètre sur le Richelieu. En fait, le phénomène de vagues est directement lié à la vitesse de circulation des bateaux.

1480
1485 Il y a un autre phénomène de vagues qui a moins été abordé, qui est celui fait par les vents. Le Richelieu est quand même un cours d'eau assez large, donc qui peut avoir à certains endroits une bonne prise au vent. C'est un phénomène qui doit être étudié aussi quand on s'intéresse à de l'érosion, puisqu'il peut être en cause. On peut aller au suivant.

1490 Donc, là, je vais parler rapidement des solutions. La solution dont on parle souvent en génie végétal, c'est la fascine. Déjà là, la fascine n'est pas nécessairement une fascine de saule. Ça peut aussi être une fascine d'hélophyte, qui est une espèce qui pousse dans l'eau. En fait, la fascine, techniquement, comme on l'apprend, doit être déposée directement au niveau de l'eau, au niveau moyen et non à la limite des hautes eaux, puisque sa vocation est justement de renforcer le talus à sa base.

1495 Un petit peu comme le disait l'ingénieur qui était présent la dernière fois concernant le triangle sans pied, je pense? Bien, justement, la fascine permet de remplir ce fameux trou

du triangle. C'est là sa vocation. Et vu qu'on en utilise des espèces qui aiment particulièrement l'eau, son emplacement est justement dans l'eau.

1500 Bien sûr, la fascine, outre d'offrir des capacités de retenir les sols et de la lutte contre l'érosion, elle permet de restaurer le milieu et donc d'offrir des habitats à la faune et de restaurer une certaine aussi biodiversité en implantant tant des espèces ligneuses comme le saule que des héliophytes.

1505 Une autre technique qui est importante, puisqu'elle permet de travailler sur des berges, des pentes très abruptes, on l'appelle le lit de plants et plançons. J'ai juste mis une photo pour voir un petit peu le type de pente sur lequel ce genre de technique permet d'agir. C'est une technique qui n'a pas été présentée non plus par le ministère des Transports. Bien, je voulais simplement compléter un petit peu.

1510 Voilà. Ça, c'est un peu plus ce qui nous est suggéré comme solution par le ministère. C'est ce qu'on appelle donc un empierrement éventuellement donc surmonté, dans ce cas-ci, de technique végétale. C'est sûr que cette technique normalement est utilisée dans des conditions torrentielles, comme je l'ai montré un petit peu plus haut, pour des cours d'eau montagneux avec des grandes vitesses d'écoulement. On peut l'utiliser aussi dans des
1515 endroits extrêmement anthropisés, comme des réservoirs ou ayant des fortes contraintes de batillage, ce qui n'est pas notre cas. Quand on parle de fortes contraintes de batillage, on parle de gros canots de navigation, de port ou de choses où on va voir circuler des bateaux de beaucoup plus gros gabarit.

1520 Je ferai une petite remarque sur le schéma de gauche, en fait, qui est pris du MDDEP, je pense. La clé d'ancrage, on la voit, celle dont j'ai parlé. Elle est bien montrée. C'est une bonne chose. Il y a quelques petits détails qui ont pu perturber peut-être les ingénieurs qui ont travaillé sur le projet, notamment la fin de l'enrochement au niveau de la ligne des hautes eaux. En fait, comme on le voit sur le schéma de gauche qui est, lui, issu des
1525 références sur le sujet, on a du mal peut-être à lire, mais cette ligne normalement de fin d'enrochement doit être fixée en fonction des conditions hydromorphologiques du cours d'eau et en fonction des problématiques qu'on a rencontrées. Donc ce n'est pas une ligne qui est fixe à la ligne des hautes eaux.

1530 En fait, l'objectif dans l'aménagement de végétal est justement de descendre au maximum cette ligne pour être le plus proche possible du niveau de l'eau. Si on regarde bien d'ailleurs sur le schéma, le niveau de l'eau de référence qui est pris sur ce type d'ouvrage, c'est le niveau le plus bas des eaux, ça fait que le niveau d'étiage. Elle est surmontée, dans ce cas-ci, de ce que j'avais présenté un peu plus haut des techniques de
1535 plants et plançons pour compléter l'ouvrage au-dessus de l'enrochement. Mais encore une fois, ce n'est, à mon avis, pas le type de technique à utiliser dans le cas du Richelieu.

1540 Voilà. Là, j'ai repris un petit peu les cas d'aménagement présentés pour ce projet. C'est sûr que déjà l'aménagement semble montrer des saules pleureurs. En fait, en général, on utilise des saules arbustifs qui n'ont pas du tout cette forme-ci. Le saule pleureur, qui plus est, n'est pas indigène au Québec, donc ne doit pas être présent sur les berges. Je sais que c'est schématique, mais ça peut porter à confusion.

1545 J'avais la même remarque en ce qui concerne la ligne des hautes eaux que le COVABAR – je ne vais pas revenir dessus – c'est ça. Les techniques de matière ligneuse aussi ne sont pas très, très bien définies. Encore une fois, on les voit apparaître – je pense que c'était des fascines qu'on voulait mettre – on les voit apparaître au niveau de la ligne des hautes eaux alors que, comme on l'a vu, la fascine doit être placée directement au niveau de l'eau.

1550 Voilà. Là, je vais parler un petit peu plus de ce qui est du perré végétalisé. En fait, les espèces qu'on plante, qu'on installe normalement en bordure de cours d'eau, sont évidemment des espèces qui apprécient l'eau. En fait, elles en ont même beaucoup besoin. C'est donc des espèces qui vont être peu adaptées à vivre dans un milieu extrêmement drainé comme l'est un mélange de pierre et de terre.

1555 Donc, dans le cas d'un perré végétalisé, en fait, c'est une technique que je n'ai jamais vue personnellement dans des ouvrages de référence, tout simplement parce que le fait que ce soit un milieu extrêmement drainé va non seulement empêcher les plantes de pousser puisqu'elles n'auront pas accès à la quantité d'eau dont elles ont besoin, mais en plus, laver le sol de ses nutriments.

1565 Alors, on va d'ailleurs voir – j'ai repris des photos présentées par le ministère des Transports qui, je pense, leur photo en haut à gauche, je pense, correspond à un perré végétalisé. Comme on le voit, la pelouse est jaune, les plantes, au bout de trois ans, ne semblent pas avoir beaucoup grandi. On va remarquer aussi que ce n'est pas nécessairement les bonnes espèces qui ont été implantées puisqu'on y voit des... je ne sais pas si c'est de l'épinette, en tout cas, des conifères. Donc ça, c'était pour le perré végétalisé.

1570 Pour ce qui est de l'aménagement du bas, bien, c'est sûr qu'on voit encore... on voit une grande discontinuité dans le paysage avec les forêts qui sont en fond de la photo. Et, encore une fois, de l'enrochement disposé dans l'eau alors qu'on a un cours d'eau qui est très calme, où on aurait pu, normalement, dû déposer des fascines. Il manque, bien sûr, des espèces ligneuses. On voit qu'on va mettre du temps à récupérer à cet endroit une forêt composée d'arbustes et éventuellement d'espèces aquatiques ou semi-aquatiques de type hélrophytes.

LE PRÉSIDENT :

1580 Est-ce que ça fait le tour de votre...

M. ÉRIC PRIDO :

1585 Je pense que ça fait plus ou moins le tour. Évidemment, dans le cas où on a un enrochement dans l'eau, on va passer complètement à côté de la restauration d'habitat pour la faune et qui plus est, on va augmenter la température de l'eau, les pierres accumulant la chaleur et ne fournissant, bien sûr, aucune ombre au plan d'eau.

1590 Juste les conclusions. Je montre, en bas, deux aménagements qui ont été faits, en fait, je pense que c'est en Europe, en Suisse. L'aménagement de gauche, c'est plutôt joli, c'est des fascines d'hélophytes. En fait, c'est la suite de ce que j'ai montré sur la partie, la photo des fascines. Elles sont juste poussées. Là, dans ce cas-ci, c'est des espèces d'hélophytes, des espèces florales qui ont été plantées. C'est pour montrer un petit peu le côté esthétique que peut avoir ce genre d'aménagement.

1595 De l'autre côté, on voit la route en fond. Ça ressemble pas mal au projet qu'on a présentement. Et si on pouvait voir un petit mieux, on verrait qu'on a reconstitué complètement une forêt. La route a quasiment même disparu au milieu de cette forêt proche du cours d'eau.

1600 Donc c'est sûr qu'en regardant tout ça, on peut s'apercevoir que dans l'étude, on n'a pas fait le tour de toutes les causes qui pourraient être susceptibles d'amener cette érosion. Donc c'est peut-être un petit peu hâtif encore de parler des solutions donc qu'on pourrait envisager.

1605 Comme l'avait fait remarquer le COVABAR aussi, on n'a pas nécessairement bien représenté les concepts en donnant un petit peu une mauvaise idée de l'importance que pourraient prendre les enrochements placés jusqu'à la ligne des hautes eaux.

1610 C'est sûr qu'on se contente apparemment de garder une situation qui n'est pas acceptable. Les cas qu'on a vus de photos concernant les projets, les berges sont déjà très dégradées. Je trouve que ça serait important qu'un ministère s'implique justement pour montrer l'exemple et développer des projets qui permettraient, au contraire, de restaurer complètement des milieux pour la faune ou, en tout cas, des choses plus écologiques.

1615 Une autre petite remarque aussi qui rejoint celle du COVABAR. Je pense que ce n'est pas nécessairement non plus la vocation du ministère des Transports du Québec de faire une étude hydromorphologique du cours d'eau. C'est le genre d'étude qui pourrait permettre

1620 justement d'encadrer ce type de travaux et en leur donnant des limitations, en leur offrant des solutions ou en les aiguillant vers des problématiques globales qu'on retrouve sur ce type de cours d'eau. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1625 Avant qu'on quitte l'image de la conclusion, je voulais être sûr que je vous ai bien entendu. Les deux photos qui l'illustrent, est-ce que j'ai entendu que vous les présentiez comme exemple d'intervention sur le bord d'une route où on n'avait pas utilisé d'empierrement, d'enrochement?

1630 **M. ÉRIC PRIDO :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1635 Et c'est où?

M. ÉRIC PRIDO :

1640 Les deux, il y en a un en France et l'autre en Suisse, si je ne me trompe pas.

LE PRÉSIDENT :

1645 D'accord. Maintenant, là, je fais appel à vous et je reviens aux questions d'ordre plus général. Vous vous souviendrez que lors de la première partie, le ministère des Transports a fait valoir qu'il y avait un impératif de sécurité qui était à la base même de son mandat de constructeur et de gestionnaire de routes, et que des routes comme celles qui longent la rivière, comme la 223 et la 133, sont des routes existantes, mais installées justement sur le bord d'une rivière et que les interventions de consolidation des talus devaient satisfaire aux impératifs de solidité et de sécurité et être certifiées telles par un ingénieur.

1650
1655 Est-ce que le génie végétalisé – et là, je fais appel à vous comme ingénieur aussi – est-ce qu'on a établi que les capacités de support, de solidité, de durabilité des interventions de génie végétal sont les mêmes que celles que pourrait certifier un ingénieur en géotechnique?

M. ÉRIC PRIDO :

1660 En fait, il y a deux choses. Il y a plusieurs choses, effectivement, sur ce sujet-là. Déjà, pour ce qui est de la sécurité, c'est vrai que les critères de sécurité ne sont pas nécessairement juste ceux de stabilité. Je vais commencer par ce qui est de la stabilité. Pour ce qui est d'un ouvrage en génie végétal, tout simplement, au fur et à mesure que la végétation va se développer, l'ouvrage va gagner en résistance. Donc son efficacité va s'améliorer avec le temps. Pour ce qui est des ouvrages de génie civil, en fait, ils ont tendance à se dégrader avec le temps. Comme je l'ai expliqué, par exemple, les empièvements vont tomber éventuellement sous l'action des glaces et donc se dégrader.

1665 Donc on a deux effets. L'ouvrage de génie civil pourra éventuellement être plus efficace au début, mais se dégrader...

1670 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas ça, ma question, et on ne parle pas tout à fait de génie civil, ici. On s'entend qu'on ne construit pas un ouvrage d'art. L'empièchement n'est quand même pas un ouvrage de maçonnerie. On s'entend?

1675 **M. ÉRIC PRIDO :**

Oui, mais ça rentre dans le génie civil.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

1685 Bon, peut-être, je ne vous contesterai pas là-dessus, je ne suis pas ingénieur. Mais on parle d'intervention destinée à assurer la sécurité de la route, d'une part, et on présume quand même que dans un cas comme dans l'autre, indépendamment des formes de dégradation qui les touche l'une ou l'autre, qu'il y a de l'entretien et de la surveillance qui sont faits.

1690 Donc, ma question est la suivante : est-ce qu'un ingénieur qui signerait les plans assortis d'un enrochement, comme ceux qu'on nous présente au ministère des Transports, pourrait également signer et sceller professionnellement une intervention qui ne contiendrait pas d'enrochement?

M. ÉRIC PRIDO :

1695 À mon avis, il le devrait. En fait, tout simplement, le problème qui se pose un petit peu, c'est que peu d'ingénieurs aujourd'hui ont été formés et comprennent réellement ce qu'est

1700 le génie végétal. En fait, c'est une technique qui a un impact structurel. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les racines des plantes vont améliorer la cohésion de la berge et donc permettre de limiter les phénomènes de glissement de terrain. Donc, oui, un ingénieur devrait être capable de signer des plans incluant du génie végétal autant qu'il est capable de signer des plans concernant de l'enrochement. En tout cas, c'est ma vision.

LE PRÉSIDENT :

1705 C'est votre vision à vous, d'accord. La commission apprécierait, si vous aviez des références qui peuvent être portées à notre connaissance là-dessus, que vous le fassiez.

M. ÉRIC PRIDO :

1710 Quel genre de références exactement?

LE PRÉSIDENT :

1715 Qui nous permettent de constater, disons, l'état d'avancement des connaissances sur l'utilisation du génie végétal pour des interventions comme celle-ci.

M. ÉRIC PRIDO :

1720 Bien sûr. En fait, il n'existe pas beaucoup de documentation, mais c'est particulièrement en Europe. Je pense que les gens qui connaissent un petit peu le sujet, connaissent tout le travail qui a été fait par la compagnie Biotec et monsieur Lachat. Il y a le fameux livre *Le génie végétal* présenté par la documentation française. Et il y a aussi beaucoup d'ouvrages de références en anglais ou en allemand, pour ceux qui sont capables de lire.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

On n'ira peut-être pas jusque-là, mais l'anglais, ça peut toujours passer.

1730 **M. ÉRIC PRIDO :**

1735 C'est parce que les Allemands sont dans les premiers à avoir sorti des ouvrages sur le sujet. Donc, j'en ai cité un, je pense, d'ouvrage sur le sujet qui est vraiment typiquement géotechnique dans mon mémoire et je ne sais plus le nom exactement, mais comme mot clé pour retrouver ces ouvrages, c'est *bioengineering*. C'est le nom du génie végétal en anglais. Ça sera avec plaisir que je pourrai déposer une liste de références, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

1740 Oui, c'est ça. C'est parce que nous, on verra évidemment quel usage on en fait et si on peut les mettre en bibliographie. Et s'il y a des choses là-dedans qui font allusion à des situations qui ressemblent à la situation du Québec, notamment le caractère nordique et ce qui l'accompagne, ça serait avantageux.

1745 **M. ÉRIC PRIDO :**

Bien, on espère bien pouvoir en sortir des références sur ce qu'est la situation nordique, en fait, particulièrement sur l'action des glaces. Il faut le dire, l'action des glaces est quand même relativement peu variée et peu connue, mais je vais m'efforcer de voir si on peut trouver quelque chose à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

1755 D'accord. Très bien. Juste peut-être un aspect sur lequel je voulais revenir. Vous mettez de côté toute forme d'enrochement comme pouvant faire partie de la solution.

M. ÉRIC PRIDO :

1760 Non. Comme je l'ai présentée, j'ai quand même présenté la solution d'enrochement, je ne sais plus comment je l'ai appelée, mais avec de la végétalisation au-dessus de l'enrochement, tout simplement parce que les techniques de génie végétal sont des techniques qui utilisent les racines des plantes pour remplacer l'action de l'enrochement. Elles vont travailler beaucoup plus à l'intérieur du sol. Et, bien entendu, l'enrochement mis dans l'eau va avoir un impact écologique.

1765 Je n'écarte pas nécessairement l'utilisation directe de l'enrochement. C'est simplement que je pense que c'est quelque chose qu'il faut utiliser en dernier recours quand vraiment les conditions ne permettent pas d'aller vers d'autres solutions.

1770 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Prido, je vous remercie de votre intervention. Votre présentation PowerPoint fera partie de la documentation du BAPE.

1775 **M. ÉRIC PRIDO :**

Bien sûr. Avec plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1780

D'accord. Nous allons prendre une pause de maximum dix minutes. Le registre pour les personnes qui voudraient faire une intervention orale après que j'aurai reçu le dernier citoyen tout à l'heure qui s'est inscrit avec le mémoire, donc le registre est encore ouvert pendant la pause, mais après la pause, je le fermerai. Nous recevrons l'auteur d'un mémoire

1785

PAUSE

1790

LE PRÉSIDENT :

Alors, tout d'abord, je déclare que le registre pour les interventions verbales est maintenant fermé et j'invite – je pense que c'est vous qui avez déjà pris place – Monsieur Gérard Schafroth.

1795

M. GÉRARD SCHAFROTH :

Je m'excuse. Je peux retourner en arrière.

1800

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie. Non, non, pas du tout. On est prêt à vous entendre. Est-ce que vous avez des éléments visuels en même temps?

1805

M. GÉRARD SCHAFROTH :

Oui. Oui.

1810

LE PRÉSIDENT :

Bien. Je vous écoute.

1815

M. GÉRARD SCHAFROTH :

Merci beaucoup. Bonsoir, Monsieur le commissaire! Bonsoir, Mesdames, Messieurs! Alors, je me présente, Gérard Schafroth, résidant d'Otterburn Park depuis 2004. Ma présence devant vous est motivée en tant que citoyen et comme ex-maire de la Ville. En

1820

effet, de 2005 à 2009, le conseil d'Otterburn Park a initié plusieurs démarches auprès des gouvernements pour réhabiliter les berges du parc de la Pointe-Valaine et celles de la halte routière qui longent à peu de distance l'une de l'autre, le Richelieu.

1825

Nous avons aussi, pendant cette période, initié un dossier pour faire ralentir la vitesse devant le parc de Pointe-Valaine et, à cet effet, nous avons obtenu l'appui de plusieurs municipalités, Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, McMasterville et également de la MRC à cet effet.

1830

Donc ces deux sites de Pointe-Valaine et de la halte routière sont très fréquentés par la population locale et régionale. C'est donc un attrait touristique de la région. Et le but de ma présentation est, d'une part, de sensibiliser le BAPE à cette réalité pour que le ministère des Transports intègre ces deux sites dans son projet de stabilisation des berges, également pour faire des commentaires et suggestions touchant la problématique de l'érosion des berges.

1835

Alors, tout d'abord à Pointe-Valaine. Voici la mise en contexte. À Pointe-Valaine, la Ville a fait construire en 2006 un centre communautaire et culturel certifié LEED pour remplacer le bâtiment du club de canotage incendié en 2002. Le sous-sol du centre abrite également la flotte du plus vieux club de canotage du Canada fondé en 1927. Cet organisme sportif réunit des athlètes de toute la région et tient une régates annuelle prestigieuse, en plus d'offrir de la formation et autres facilités à la population pour pratiquer le canot et kayak. Au même endroit, il y a eu un hôtel célèbre et la seule plage publique aménagée entre Chambly et Sorel jusque dans les années 70.

1840

1845

En résumé, cet endroit pour Otterburn Park a toujours été emblématique. C'était la signature de la Ville, cela demeure un site unique avec toutefois un énorme handicap. Alors, quand je dis que c'est emblématique, c'est que, encore maintenant, tous les documents qui paraissent à la Ville portent l'emblème de Pointe-Valaine avant, lorsqu'il y avait un hôtel, il y avait le club de canotage. Donc c'est très important.

1850

Alors, l'obstacle dont il est question ici, ou le handicap, c'est que l'aménagement de ce parc, du parc de Pointe-Valaine, qui est en cours actuellement, ne saurait être complet sans la réhabilitation des berges et de la plage, autant pour l'agrément du paysage, l'accès sécuritaire et hygiénique pour les mises à l'eau, les embarcations du club, ainsi que la baignade proprement dite, alors, un obstacle majeur qui empêche toutefois la finalisation de ce projet, soit la présence d'une déformation de la rivière – alors, on le voit bien sur la diapositive ici, que le cours, la berge a été endommagée par une pointe artificielle qui est constituée d'un mur de béton, de morceaux de trottoir, de plaques d'asphalte, de concassé et de terre meuble – qui modifie le dessin naturel de la berge et qui bloque ou ralentit l'écoulement naturel de la rivière.

1855

1860

1865 En aval, on remarque une zone de stagnation permanente de l'envasement, la formation d'algues et un endroit peu agréable à regarder et non propice à la baignade. Alors, c'est à cet endroit-là, et ici, il y a le nouveau centre communautaire. Donc ça, c'est un coin pour la baignade. Là, c'est encore plus apparent, le coin de la baignade qui n'est pas du tout invitant.

1870 Autre conséquence : les athlètes et autres usagers du club de canotage doivent utiliser des couloirs de navigation plus éloignés par rapport au rivage, ce qui accroît les risques d'accidents avec les plaisanciers et les amateurs de course folle.

1875 En amont, cela nuit également à l'embouchure du ruisseau Bernard – alors, le ruisseau Bernard se trouve abouti exactement ici le long du muret qu'on va voir tout à l'heure qui longe la pointe. Donc, c'est un ruisseau qui s'écoule à travers toute la ville – avec pour conséquence de ralentir son flux d'écoulement, d'augmenter les dépôts de sédiments et de phosphate, sans compter les dommages causés aux poissons – probablement, moi, je ne suis pas un spécialiste, mais sûrement que ce n'est pas un bouillon de culture propice à la faune et aux poissons.

1880 La préparation de ce dossier et notamment la lecture du compte rendu de la séance d'information du 15 février dernier et l'examen de photos aériennes – dont je remercie au passage le COVABAR qui m'ont fourni ces photos qui, soit dit en passant, datent de 2002 ou 2003, O.K.? Donc c'est déjà assez vieux et la situation ne s'est pas améliorée – donc tout cela m'a permis de prendre conscience que la présence de cet obstacle a vraisemblablement d'autres conséquences ignorées jusqu'ici.

1885 En effet, le ruisseau Bernard termine sa course en méandres dans une zone humide – ici, tout ça est inondé à moitié dans l'autre, une bonne partie de l'année – la hauteur anormalement élevée de l'eau dans cette zone pourrait aussi être causée par le ralentissement de l'eau et son débordement le long de la berge. Il y a plus grave encore. 1890 Souvent, au printemps et lors de fortes pluies, les terrains et plusieurs propriétés longeant la rivière en amont sont sujettes à des inondations – alors, ces maisons ici commencent, vous voyez, à peu près là et se prolongent tout le long – et donc, à chaque printemps, elles sont sujettes à des inondations.

1895 L'hypothèse que l'avancée de cette terre soit responsable en partie de cette anomalie – je pense que c'est quelque chose qui n'a jamais été étudié de près, mais cela occasionne des frais à la Ville et aux riverains et ça mériterait d'être vérifié – le problème donc, c'est que cette avancée-là, c'est ça le clou de ce projet-là, c'est que cette avancée a été créée par le ministère des Transports pour disposer des matériaux lors de travaux routiers sur le chemin des Patriotes dans les années 60, m'a-t-on dit. 1900

1905 Le but de ma démarche est donc de demander que le ministère des Transports répare les torts faits à la berge en enlevant la pointe, afin que les citoyens d'Otterburn Park puissent à nouveau jouir du potentiel de cet endroit et que les autres inconvénients disparaissent aussi par le fait même.

1910 Je vais juste encore montrer l'embouchure du ruisseau. Alors, ça, c'est le mur qui longe l'embouchure du ruisseau et là, on voit le type de matériel qui constitue la pointe. Là, je vais vous montrer un autre mur qui longe la plage et ça vous donne une idée de l'état de l'eau juste devant. Ce mur doit être réparé. Ici, vous avez le centre communautaire et culturel qui a été construit donc et qui s'ouvre sur la rivière. C'est un lieu très prestigieux qui est utilisé maintenant, qui est prisé pour des présentations, des mariages, etc., des réceptions. Le problème, c'est que juste devant les grandes baies vitrées, le spectacle n'est pas très ragoûtant. Je termine ici par la présentation de la plage ici et la pointe qu'on voit en arrière.

1920 Alors, les justifications du projet sous étude ont suscité une prise de conscience plus aiguë de la problématique de Pointe-Valaine qui s'articule comme suit : le projet pour enlever la pointe et effectuer d'autres travaux de réhabilitation de la berge avaient déjà été amorcés pendant 2005 à 2009 pour obtenir d'éventuelles subventions afin d'exécuter des travaux. Et, pour ce faire, le gouvernement a obligé la Ville à acheter la pointe pour 1 \$ en 2008.

1925 Il y a eu des demandes de subvention faites à Montréal Bleu, à Hydro-Québec et à ClimatSol. À date, il y a juste encore Montréal Bleu qui est éventuellement disponible pour faire des travaux pour enlever une rampe de bateau, ici, un peu plus loin. Hydro-Québec a refusé de nous subventionner pour des travaux de réhabilitation en arguant le fait qu'il fallait d'abord s'attaquer à la cause de tous ces problèmes-là.

1930 Les citoyens d'Otterburn Park ne devraient pas avoir à payer pour les dégâts dont ils ne sont pas responsables et dont ils subissent déjà les conséquences depuis plusieurs décennies. Basée sur cette prémisse, l'orientation des démarches entreprises jusqu'ici visant l'octroi d'une subvention est inéquitable puisqu'elle nécessiterait une participation financière de la Ville, alors que les travaux de stabilisation sont entièrement assumés par le gouvernement, sauf erreur, d'après ce que j'ai pu lire.

1940 La Ville a également dû effectuer des sondages à ses frais, ici, dans la zone de plage et également dans la pointe, afin de vérifier si la pointe était contaminée, ce qui n'est pas le cas, fort heureusement. On constate ici l'absurdité de la chose. Les citoyens d'Otterburn Park ont dû littéralement acheter le problème, et ils ont dû encore payer pour étudier l'étendue des dommages. De victimes, ils sont devenus responsables du problème. Cela ne peut plus continuer dans ce sens.

LE PRÉSIDENT :

1945 Je vais vous demander d'accélérer, Monsieur, parce que normalement, on donne quinze minutes pour nous faire part des choses et je sais que vous avez encore plusieurs sujets à traiter. Je vous demanderais peut-être de passer à la halte routière.

M. GÉRARD SCHAFROTH :

1950 O.K.

LE PRÉSIDENT :

1955 D'accord?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

1960 Pas de problème. Alors, la halte routière, c'est un peu le même problème – ici, on la voit – suscite le même genre de commentaires que précédemment, sauf qu'il s'agit dans ce cas d'un milieu naturel qui est victime d'un processus de dégradation accélérée.

1965 Alors, il y a trois zones : une zone centrale qui est la halte routière proprement dite avec le stationnement et, de chaque côté, nous avons, d'une part, une zone inondable que vous voyez ici sur l'image et qui est à fleur d'eau, tout simplement. Donc, on voit très bien les effets de l'érosion. C'est à fleur d'eau, donc c'est inondable fréquemment. Ça abrite de grands arbres. C'est une zone avec des urubus, c'est un magnifique endroit qui est très prisé par les citoyens et les personnes qui sont de passage. Ça abrite également une colonie de canards.

1970 C'est la Ville qui en assure l'entretien, même si elle n'est pas propriétaire – donc, ça, c'est à gauche; au milieu, vous avez la halte routière qui est le stationnement proprement dit et à droite, vous avez une zone boisée avec un fort talus qui appartient à une fondation, la fondation des Bosquets Albert-Hudon qui est une grande propriété qui est juste à l'arrière de la route.

1980 Alors, inutile de dire que cette fondation n'a pas les moyens d'assumer des frais de réhabilitation des berges et, d'ailleurs, pas plus que la Ville. Évidemment, si on ne fait rien, bien sûr que la route ne va pas disparaître, n'est pas menacée tout de suite, mais elle n'est pas loin. Et si on attend que ce magnifique endroit tombe littéralement dans l'eau, évidemment que la route va également y passer.

1985 Inutile de dire aussi que le coût des travaux pour réhabiliter les berges de la halte routière est hors de portée pour une ville de la taille d'Otterburn Park. Et on peut dire que c'est un autre héritage du ministère des Transports dans les années 70 à 80, qui a rétrocédé la propriété de cet endroit.

1990 Donc, on arrive à une impasse lorsqu'il s'agit d'effectuer des travaux majeurs pour sauvegarder ce site faisant partie des attraits d'une route dite nationale. La 133 est une route qualifiée de nationale. Alors, l'étendue des dommages est déjà considérable. On peut parler d'un véritable désastre écologique et environnemental.

1995 Les questions d'urgence, en regardant ce site-là, ou de priorités, par rapport aux autres sites visés par le projet de stabilisation des berges, se posent avec autant, sinon plus d'acuité et, dans ce cas, au moins le titre du projet est pertinent. Là, on parle de projet de stabilisation des berges de la rivière et la route n'est pas loin.

2000 Ensuite, je voudrais faire part de quelques commentaires généraux qui sont basés sur mon expérience d'ancien élu et d'ex-membre du Conseil de la MRC et de la Régie de police. C'est sûr que j'ai été familiarisé avec certains dossiers dans ces organismes. J'ai lu aussi tous les commentaires qui ont été faits le 15 février et je me suis permis également de faire une revue de presse pour tous les articles, les opinions, les lettres d'opinions et même des éditoriaux qui ont paru dans *L'œil Régional*. Je pense, et j'insiste là-dessus, que c'est l'opinion aussi des citoyens à travers cette revue de presse. Et, évidemment, il y a beaucoup de choses dans ces articles-là qui méritent votre attention.

2010 Autrement dit, la lecture de cette revue de presse m'a permis de constater que l'état du Richelieu, à savoir la dégradation de ses berges, de la cause du problème, à savoir l'érosion causée par des vagues créées par la navigation de plaisance et en particulier celles générées par les bateaux circulant à vitesse élevée, de la récurrence du problème à chaque nouvelle saison et de l'appel renouvelé aux autorités pour le solutionner, de l'absence d'une limite provinciale de vitesse sur les plans d'eau, de l'absence ou de la présence insuffisante de policiers sur la rivière et de leurs pouvoirs limités, de la solution du problème également, à savoir l'imposition d'une réglementation et la mise en place de moyens de contrôle efficaces avec des amendes pour contrer les délinquants, j'ai constaté aussi à la lecture de tout ça d'un certain degré d'exaspération – il faut le qualifier comme ça – d'impuissance, de cynisme et de fatalisme devant la persistance du problème, à savoir la vitesse, la délinquance, les dangers de la navigation et les conséquences sur la dégradation des berges. Ça, c'est ce qu'on constate en lisant ces articles-là.

2020 Du côté des autorités municipales, régionales, provinciales et fédérales et en prenant en compte des réponses fournies ou non par leurs représentants, on note les points suivants – en tout cas, j'ai noté ça. C'est que les municipalités semblent absentes dans le

2025 processus de consultation. Il y a personne, j'ai pas vu de mémoire de quelque ville que ce
soit pour commenter le projet de stabilisation, ne serait-ce au moins que pour l'appuyer et
suggérer ou faire part des solutions pour contrer les causes de l'érosion. C'est surtout les
causes sur lesquelles il faut s'attarder également, pas juste sur leurs effets.

2030 Il ne faut pas pour autant s'en étonner dès lors que les intérêts des villes sont
disparates et que les aléas politiques rendent difficile l'obtention d'un consensus et d'une
action concertée. Je vous donne un exemple récent. C'est que la Ville de Beloeil vient
d'annoncer son intention de permettre la construction d'une marina. Cette intervention
publique arrive au même moment où vous avez les audiences du BAPE là-dessus. En 2011,
2035 cette appropriation unilatérale de la rivière n'est plus acceptable, sans une consultation des
villes riveraines et une analyse régionale des impacts. C'est déjà commencé. Il y a des
objections qui commencent à s'élever.

2040 Je fais la même remarque également pour la MRC de la Vallée-du-Richelieu qui
devrait normalement exercer un leadership régional en lien aussi avec les autres MRC
concernées. Quand j'ai écrit cette phrase-là, je n'avais pas encore constaté que, en réalité,
la MRC de la Vallée-du-Richelieu a le devoir ou le pouvoir, en vertu d'une certaine politique
sur la protection des rives, d'énoncer une politique régionale. Et j'ai constaté
malheureusement qu'ils ne l'ont pas fait et quand on va sur le site, on nous réfère au
2045 ministère, le MDDEP, et on nous met bien une attention en rouge à l'effet que la MRC ne fait
rien là-dedans, mais que c'est les villes qui doivent le faire. Alors, inutile de vous dire que
c'est impossible que les villes se mettent d'accord pour avoir une gestion concertée de la
rivière pour prévenir l'érosion et faire des commentaires sur un projet tel qu'on l'a
actuellement.

2050 Aux dires du représentant de la MRC le 15 février, la MRC a même ignoré
qu'Otterburn Park, en 2009, a initié une demande et qu'elle a requis et qu'elle a obtenu
l'appui des autres municipalités de la région pour baisser la vitesse sur le Richelieu. Et, fait
surprenant, la MRC avait même donné son appui, on a des résolutions à cet effet. Donc, on
constate là qu'il y a comme une méconnaissance ou une non-sensibilité des élus locaux et
2055 régionaux à cette problématique.

LE PRÉSIDENT :

2060 Je vais vous demander de conclure, Monsieur Schafroth, s'il vous plaît.

M. GÉRARD SCHAFROTH :

Ah! Oui? C'est dommage. Je pense que je vous invite à regarder également le volet
policier du dossier. Ça fait état de, comment dire, de l'incapacité des policiers qui se

2065 renvoient la balle et également de, comment dire, ils ne disposent pas des moyens, ni des
moyens coercitifs légaux pour imposer une limite de vitesse et la faire respecter. Même
chose pour la côtière.

2070 J'ai été surpris également que les explications fournies par les représentants
provinciaux des différents ministères sont assez vagues. On voit, comme d'autres l'ont
constaté, qu'il y a un travail en silo qui ne fait pas le tour de la question.

2075 Donc, en conclusion, à moins d'en faire un couloir bétonné, ce qui dans son état
actuel serait peut-être la meilleure solution, si on ne veut pas réglementer la vitesse, il faut
donc se rendre à l'évidence que la rivière Richelieu n'est pas appropriée, par sa largeur,
pour l'usage qu'on en fait. Dans un monde idéal, si on respectait vraiment sa configuration
naturelle, il faudrait empêcher toute circulation des embarcations à moteur. On est bien
réaliste, on est en 2011. On sait bien que c'est la deuxième voie navigable du Québec et on
ne va pas jusque là. Toutefois, on devrait au moins restreindre la vitesse à une limite
2080 acceptable pour ne pas augmenter ou causer l'érosion telle qu'on la connaît.

2085 J'ai été assez étonné dans les commentaires du BAPE de ne pas avoir entendu le mot
« vitesse ». On parle de l'écoulement de l'eau dans le sens de la rivière, mais on ne parle
pas, je n'ai pas vu beaucoup d'allusion au fait que la vitesse de l'eau, dans le sens de l'eau
qui va sur les berges. On parle d'érosion causée par la glace, par l'écoulement de l'eau,
mais on ne parle pas de l'érosion causée par la vitesse. Cette cause est clairement ressortie
dans tous les documents dont j'ai pu prendre connaissance jusqu'à présent.

2090 En 2011, les citoyens sont de plus en plus conscients des interrelations financières, du
laxisme et des incohérences dans les décisions et politiques gouvernementales. Ils
acceptent de moins en moins de cautionner l'absurde qui consiste, pour une majorité, à
payer les dommages causés à l'environnement d'un bien commun. On n'a plus les moyens
de multiplier les coûts, on se tire dans le pied si, en plus de non seulement de vouloir
patcher – excusez-moi l'expression – ou de réparer des dommages à la route sur 1 ou 2 %
2095 de la longueur de la rivière, il faut absolument s'attaquer à une des causes importantes du
problème.

2100 Donc c'est la vitesse. On légifère sur les autoroutes, on la réglemente. On le fait
également sur des lacs, sur des rivières privées. On a réussi à le faire sur la rivière Sainte-
Anne, d'après la revue de presse, donc maintenant, je pense qu'il faut vraiment que vous
insistiez là-dessus auprès du gouvernement dans une de vos conclusions. Les bateaux ne
peuvent pas circuler à pleine vitesse sur le canal Chambly. Il n'y a aucune raison qu'ils
puissent le faire ailleurs.

2105 Une gestion de l'eau également, il ne faut pas juste regarder vers les plaisanciers qui
naviguent à trop grande vitesse. Il faut aussi tenir compte que les citoyens ont leur part à
faire là-dedans. C'est une conclusion que j'ajoute également dans la gestion de l'eau. Les
2110 villes doivent s'occuper du ruissellement, de limiter le ruissellement, séparer le pluvial des
tuyaux d'égout, faire des suggestions pour diminuer la consommation d'eau dans les
toilettes, etc., etc. Donc, je pense qu'il y a aussi une part à faire du côté des citoyens et ce
serait important que vous le mentionniez pour qu'on diminue également le volume d'eau qui
est déversé dans la rivière. Alors, je vous remercie et je m'excuse d'avoir été trop long.

LE PRÉSIDENT :

2115 Je vous en prie, Monsieur Schafroth. Comme je .l'ai dit au début, soyez assuré qu'on
a lu attentivement et avant l'audience, le mémoire. On est même allé voir sur Google Earth
à certains moments pour repérer la halte routière et ainsi de suite. Je veux vous demander
2120 tout d'abord donc, on a compris que la Pointe-Valaine et la halte routière sont deux sites
distincts.

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2125 Exact.

LE PRÉSIDENT :

Pas très éloignés l'un de l'autre, mais quand même séparés.

2130 **M. GÉRARD SCHAFROTH :**

Oui. Oui. Séparés par plusieurs propriétés, oui.

LE PRÉSIDENT :

2135 D'accord. Qui est propriétaire actuellement de chacun de ces deux sites-là?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2140 Alors, la Pointe-Valaine, c'est la Ville entièrement, sauf pour la partie inondable située
en amont, que j'ai mentionnée. Évidemment, les propriétés qui la prolongent le long de la
rive. Donc ça, c'est la Ville entièrement. On a même racheté la pointe pour 1 \$.

2145 Et la halte routière, la halte routière proprement dite, ce qu'on appelle la halte, c'est un
stationnement ni plus ni moins au bord de l'eau. Ça, c'est la propriété de la Ville. Ça a été

2150 rétrocedé. Et les deux côtés, la partie très inondée que je vous ai montrée, ça, ça appartient à la fondation Albert-Hudon, mais c'est la Ville qui l'entretient à fond. Et puis, écoutez, pour les personnes qui viennent là, ce n'est pas une question de propriété. C'est un site en soi, O.K.? Ils débarquent de la voiture, ils marchent, il y a des tables à pique-nique, etc., en plein été.

LE PRÉSIDENT :

2155 Ce que je voulais surtout m'assurer, c'est que dans le cas de la halte routière, la Ville avait la propriété jusqu'au bord de l'eau.

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2160 Absolument. Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2165 **M. GÉRARD SCHAFROTH :**

Depuis la route jusqu'au bord de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

2170 D'accord. Et ça, c'est un site qui avait été autrefois la propriété du ministère qui l'avait aménagé en halte?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2175 Des Transports. Oui. Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2180 D'accord.

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2185 C'était probablement, écoutez, un petit parc provincial ou je ne sais pas exactement là. Et l'autre partie, le boisé avec une pente abrupte, ça, c'est aussi la propriété de la

Fondation. Mais ni eux, ni nous n'avons les moyens, évidemment. C'est des travaux trop importants. Mais il y a une urgence indéniablement.

LE PRÉSIDENT :

2190

Qu'est-ce qui vous fait dire qu'il y a urgence?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2195

Bien, je pense qu'une image vaut mille mots, Monsieur Paré. Je ne sais pas, là. Regardez. Je ne suis pas un spécialiste, moi. Écoutez, je suis un simple citoyen. Bon, je suis un élu, on m'en a parlé, on a regardé, on a essayé, etc., mais je veux dire, c'est indéniable, les arbres, on les voit, ils sont à la veille de tomber. Certains sont déjà tombés.

2200

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la Ville a constaté, disons, un recul de la berge au fil des années?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2205

Absolument. Absolument. Je ne peux pas vous donner un ordre de grandeur, mais durant mon mandat, on en parlait fréquemment. On voit bien, là, que les arbres tombent. Ceux qui sont penchés, qui sont sous l'eau, là, il y a quelques années... ils n'ont pas poussé dans l'eau, comme ça. C'est indéniable qu'ils étaient entourés de terre arable et tout, là.

2210

LE PRÉSIDENT :

Vous avez mentionné un certain nombre d'agences ou d'organismes publics auxquels vous avez fait appel. Est-ce que vous avez fait des démarches auprès du ministère des Transports jusqu'à maintenant pour...

2215

M. GÉRARD SCHAFROTH :

Non. Non.

2220

LE PRÉSIDENT :

... des interventions là-dessus?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2225 Non. Non. Moi, de mon temps, là, écoutez, la seule chose qu'on a pu faire, quand on a
voulu parler au gouvernement, ils nous ont dit : « Bien, écoutez, avant de parler, il faut que
ce soit votre propriété. » Donc, on a dû passer devant le notaire puis acheter une pointe,
2230 O.K.? Puis, partant de là, là, on commençait à faire les démarches pour avoir des
subventions. Mais qui dit subventions, dit participation de la Ville. Alors, la seule subvention
qui a survécu encore ou espoir de subvention, c'est Montréal Bleu, je pense, pour une
somme de 300 000 \$ dont 100 000 \$ serait assumé pour la Ville.

2235 Ça, c'est pour refaire une rampe pour lancer les bateaux. La rampe actuelle existe
depuis très longtemps, à l'époque où il y avait de la glace, la glace était exploitée, et elle
s'en va trop loin au milieu de la rivière, et ça cause également un refoulement ou ça limite la
vitesse de l'eau à cet endroit. Donc, l'eau, en surface on ne le voit pas, mais c'est comme si
l'eau était entourée, et par la pointe, et par la rampe. Ce qui fait en sorte que les sédiments
s'accumulent, s'accumulent. C'est très vaseux à cet endroit-là.

LE PRÉSIDENT :

2240
2245 Est-ce qu'il y a un lien, selon vous, entre les interventions que vous souhaitez à la
Pointe-Valaine et à la halte routière, d'une part, et d'autre part, la sécurisation de la
route 133 qui est la raison principale invoquée par le ministère pour les travaux projetés?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2250 Pas dans l'immédiat, c'est évident. Mais dans un avenir que je ne pourrais pas
préciser, n'étant pas un spécialiste, toute la zone qui est inondée, c'est à peu près à une
dizaine de mètres de la route. Alors, c'est sûr, j'ai dit la route n'est pas menacée pour
l'immédiat, mais si on ne fait rien, elle le sera dans un certain nombre d'années. Donc, vous
pourriez dire que le degré d'urgence n'est pas le 4, le plus urgent, mais le 1. Mais quant à
moi, le degré d'urgence, il n'est pas pour la route, là. Il est surtout pour la rive. C'est évident.

LE PRÉSIDENT :

2255
Et, le cas échéant, quel genre d'intervention privilégiez-vous?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2260 Ah! Sur le plan technique, avec tout ce que j'ai entendu, écoutez, on parlait
d'empierrement, on parlait de génie végétal, c'est tout très intéressant, mais ça va prendre
l'un ou l'autre ou les deux. De toute évidence, il faut empêcher que l'eau continue de faire

2265 des dégâts là, mais je ne suis pas un spécialiste, je ne peux pas répondre à ça. Je suis désolé.

LE PRÉSIDENT :

2270 D'accord. Je voudrais vous amener maintenant à la question de la vitesse sur la rivière, la vitesse des bateaux.

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2275 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2280 Vous avez fait allusion à de l'information qui apparaissait dans les comptes rendus, donc les transcriptions de la première séance. Quel genre de démarches les conseils municipaux intéressés ont-ils faites pour essayer d'obtenir une forme ou une autre de contrôle?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2285 Écoutez, je suis désolé, mais en relisant la revue de presse qui s'échelonne sur plusieurs années, c'est navrant le peu de sensibilisation des villes, O.K.? Puis, je leur dis aussi à leur corps défendant, parce qu'il y a des marinas, il y a une marina à Saint-Mathias, on parle d'une marina à Beloeil, on comprend que ce sera un attrait pour Beloeil, le Vieux-Beloeil, etc. Il y a déjà également des quais. Bon. Alors, donc, les intérêts sont disparates et puis il y a des aléas politiques au milieu, là; quand ça change de maire ou de conseil municipal, oubliez ça, il n'y a pas de continuité. À Otterburn Park, il n'y en a pas dans le cas dont je viens de vous parler. Puis il ne faut pas compter sur la MRC, malheureusement, qui devrait assumer un leadership là-dedans, tout le long de la rivière, et même se mettre avec d'autres MRC, jusqu'à Sorel.

2295
2300 Le problème, il est tout le long de la rivière. Et ce qu'on constate – j'ai lu dans des revues de presse, j'ai découvert des choses – c'est que dans certaines MRC plus loin, il y a des solutions qui ont été apportées temporairement ou plus sérieusement, peu importe, mais il n'y a pas de concertation.

2305 Alors, quand on parle du COVABAR qui intègre tout le bassin versant, je pense c'est une priorité, ça. Il faut vraiment qu'on fasse quelque chose de cette rivière pour la protéger d'un bout à l'autre. Pas la restaurer. Moi, écoutez, là, quand on parle de l'artificialisation de la rive, j'étais étonné de voir que c'était seulement de l'ordre de 40 ou 50 %.

2310 Moi, quand je me promène le long de la 223, puis je regarde la rive opposée, c'est incroyable les ouvrages de béton qui sont faits, les murets, etc., etc. On ne va pas demander aux gens d'enlever tout ça. Mais ce n'est plus naturel. Ce n'est plus une rivière naturelle, comprenez-vous? Alors, le peu... je doute qu'il y ait 50 % d'artificiel. Peut-être que je me trompe.

LE PRÉSIDENT :

2315 Mais revenons-en à la question de la vitesse des bateaux, parce que durant la première partie, ça a été soulevé. On avait des gens du ministère fédéral des Transports et on a reconnu qu'à certains endroits – et je pense même que vous l'avez mentionné vous-même tout à l'heure, dans certains lacs, il y a des municipalités qui ont obtenu que la vitesse des embarcations soit contrôlée en fonction, par exemple, de la proximité des rives et, ainsi de suite.

2320 **M. GÉRARD SCHAFROTH :**

Exact. C'est ça.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qui empêche de faire ça ici sur le Richelieu?

2330 **M. GÉRARD SCHAFROTH :**

Rien. C'est une volonté, puis un courage politique, puis une concertation.

LE PRÉSIDENT :

2335 Et qui serait l'agent de contrôle ou qui veillerait au respect de ces règlements-là? Est-ce que ça serait le fédéral? Est-ce que ça serait la Régie de police locale?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2340 Il ne faut pas se poser la question sur la finalité. Il faut d'abord se poser la question – excusez-moi là – la question c'est : est-ce que c'est ça qu'on doit faire? On va le faire. Puis, après, on verra bien qui va le faire.

2345 Actuellement, les polices se renvoient la balle, puis elles n'ont pas tort non plus. Elles n'ont pas de moyen. Puis, qui est-ce que vous voulez que ça intéresse, à part de passer du bon temps sur la rivière, deux, trois jours l'été? Ils ne peuvent rien faire. Ni la Sûreté du

2350 Québec, ni la Régie de police de la Vallée-du-Richelieu, ni la Garde côtière. Ils n'ont aucun pouvoir. Ils ne peuvent pas imposer d'amende. Ils ne peuvent même pas donner... ils doivent donner des avertissements pour certaines choses – je ne veux pas tomber dans le détail – notamment, ils font la guerre à ceux qui n'ont pas le permis de navigation, etc., mais ça, je veux dire, ce n'est pas ça le problème.

2355 Les gens rient au nez et si vous lisez la revue de presse, je pense que c'est éclairant. Les citoyens sont rendus vers... sont conscients du problème, ils sont rendus à la solution et les gouvernements, quels qu'ils soient, municipaux, locaux, régionaux, mettez tout, ils ne sont pas là. Il ya une dichotomie complète.

LE PRÉSIDENT :

2360 Qu'est-ce qui amènerait, par exemple, les municipalités ou les intéressés à travailler ensemble, selon vous?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2365 Qu'est-ce qui empêcherait?

LE PRÉSIDENT :

2370 Non. Qu'est-ce qui pourrait favoriser une prise... une mobilisation?

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2375 Bon, à ce stade-ci, c'est bien sûr que vous ne pouvez pas faire une recommandation de cette nature, mais je ne vois pas d'autre solution qu'une coalition, qu'un comité de sauvegarde, appelons ça comme ça, de la rivière Richelieu, qui dirait qu'il faut limiter la vitesse à un niveau raisonnable, point à la ligne. Et là, je suis convaincu qu'on peut aller chercher l'appui des différentes municipalités. J'ai commencé à le faire. J'ai eu l'appui de quatre municipalités et la MRC. Mais ils ont même oublié qu'ils m'avaient appuyé là-dessus et l'administration actuelle n'a pas donné suite.

2380 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le COVABAR a été impliqué, selon vous, là-dedans jusqu'à maintenant? Je le nomme celui-là tout simplement parce que c'est un participant.

2385

M. GÉRARD SCHAFROTH :

Oui, mais écoutez, en tout respect pour ce qu'ils ont dit, je regrette, mais le mot « vitesse des bateaux », je ne l'ai pas entendu, ce soir. Ce n'était pas dans leur langage, alors que c'est très présent dans toute la revue de presse. Alors, c'est bien beau de parler de...

2390

Écoutez, moi, j'ai vécu une expérience à Otterburn Park où il y a un citoyen, il a fait de l'enrochement pour une maison toute neuve, O.K.? Il a protégé toute sa berge magnifiquement. Il n'avait pas de permis. Il y a eu une plainte au ministère de l'Environnement à Longueuil et là, tout a rebondi et là, la Ville l'a forcé à enlever toutes ses roches. Pourtant, il l'avait protégée, sa berge. Je ne dis pas que c'est la bonne solution, mais que voulez-vous qu'un citoyen pense qu'il fait une erreur en faisant de l'enrochement alors que tous ses voisins, c'est des murs et des murs et des murs de béton. O.K.?

2395

2400

Il y a comme... je veux dire, je pense qu'il y a deux niveaux de compréhension de ce problème-là. Il y a un niveau de professionnels, de scientifiques, de... je regrette, on ne peut pas renaturaliser cette rivière-là. Et pourquoi le ferait-on sur des petites portions infimes? En tout cas, j'ai comme un... c'est un paradoxe, remarquez bien, parce que moi, je demande que la Pointe-Valaine soit effectivement renaturalisée. Mais c'est un parc et c'est une étendue assez longue. Mais dans le sens que je ne vois pas... Ça me fait peur qu'on veuille demander aux citoyens de financer via leurs taxes, leurs impôts, etc., de protéger des sites avec des dépenses importantes.

2405

2410

Je pense qu'il faut aller au plus pressé, se rendre à l'évidence : ou bien, on reconnaît que c'est une rivière urbaine – entre guillemets – on fait notre deuil, mais même là, bon, il faut limiter la vitesse parce que c'est des nuisances incroyables.

LE PRÉSIDENT :

2415

Des nuisances qui sont principalement du type...

M. GÉRARD SCHAFROTH :

Érosion, bruit. Écoutez, moi, j'habite à deux kilomètres de la rivière. L'été, à 10 h, 11 h du soir, on entend les cigares volants, je ne sais pas comment on appelle ça, c'est absolument incroyable. Je veux dire, je ne comprends pas qu'il n'y ait pas eu plus d'accidents que ça jusqu'à présent. Mais vous savez, c'est comme avec les centrales nucléaires. On attend qu'il y en ait une qui saute, puis là, tout le monde s'énerve, puis tout le monde renonce à vouloir utiliser ça.

2420

2425

LE PRÉSIDENT :

Mais on n'en a pas ici, au moins.

2430

M. GÉRARD SCHAFROTH :

Mais on a Gentilly.

LE PRÉSIDENT :

2435

Non, d'accord. Vous avez raison. D'accord. Bien, écoutez, Monsieur Schafroth, je vous remercie beaucoup de votre intervention et nous en prenons bonne note.

M. GÉRARD SCHAFROTH :

2440

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2445

Merci. Est-ce qu'il y a des gens qui se sont inscrits pour une intervention verbale? Non. Bien. Est-ce qu'il y a des gens qui ont demandé à exercer un droit de rectification? Très bien.

2450

Puisque c'est comme ça, je déclare la fin de la deuxième partie de l'audience publique. Je vous rappelle que vous pouvez consulter les documents déposés, ainsi que les transcriptions dans les centres de consultation et les centres de documentation et dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

2455

La commission d'enquête, quant à nous, poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 8 juin 2011. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le ministre a lui-même 60 jours pour rendre le rapport public. Donc, une fois le rapport public, les centres de documentation resteront ouverts, enfin accessibles, et le site Web – c'est une bonne illustration de développement durable peut-être – le site Web du BAPE lui-même garde les documents accessibles pendant à peu près, sinon l'éternité, du moins pour longtemps.

2460

2465

La commission donc tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux, aussi bien en posant des questions qu'en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Et je remercie de nouveau le promoteur, les

personnes-ressources pour leur collaboration à ce processus public. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

AJOURNEMENT

2470

* * * * *

2475

Je, soussignée, **YOLANDE TEASDALE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2480

Et, j'ai signé :

YOLANDE TEASDALE, s.o.